

EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE MILIEU COMMUNAUTAIRE

PORTRAIT DE LA SITUATION POUR
LES ORGANISMES DU QUÉBEC

AUTEURS

Eve-Lyne Couturier
chercheuse

Maxim Fortin
chercheur

- L'IRIS a effectué un sondage auprès de plus de 700 groupes du mouvement communautaire autonome cet automne pour en savoir plus sur leur situation pendant la première vague de COVID-19.
- Pendant la première vague, les groupes ont surtout augmenté le travail d'accueil et de référence et de dépannage alimentaire, donc la réponse aux besoins de base pressants, alors que les activités, fortement ralenties ou arrêtées, ont été la mobilisation, l'action collective et la représentation politique.
- Un peu plus de la moitié des activités ont été faites à distance en moyenne. Cela a posé des enjeux pour plusieurs en raison du manque d'espace physique ou mental, mais aussi d'accès à la technologie et à des connexions internet rapides et stables.
- Bien que 20% des groupes sont encore dans une situation précaire en raison du sous-financement chronique, les groupes communautaires du Québec s'en sortent généralement mieux qu'ailleurs au Canada grâce à leur modèle de financement basé sur le financement à la mission.
- Cette résilience a toutefois un coût humain : pour les deux tiers des groupes interrogés, la charge de travail était immense et difficile à prévoir, ce qui a eu des conséquences sur l'équilibre vie personnelle-travail et sur le sentiment d'accomplissement des travailleuses.
- Près d'un groupe sur cinq est dans une situation précaire en raison du sous-financement et de la pandémie, et le quart de ceux-ci sont dans une situation qui met en danger leur existence.

TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES
TABLE DES
MATIÈRES

Table des matières

Sommaire	03
Liste des graphiques	07
Liste des tableaux	08
Introduction	11
CHAPITRE 1	
LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE QUÉBÉCOIS	13
1.1 Évolution du mouvement communautaire québécois	13
1.2 La reconnaissance, le financement et la mise en œuvre de l'action communautaire au Québec	14
1.3 La reconfiguration de l'État social et le sous-financement de l'action communautaire	15
CHAPITRE 2	
IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES GROUPES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	19
2.1 L'évolution des besoins des populations rejointes	19
2.2 L'organisation et la gestion du travail et des activités	19
2.3 Les conditions de travail des employés	20
2.4 Le militantisme et le bénévolat	20
2.5 Le financement	20
CHAPITRE 3	
ENQUÊTE SUR LES GROUPES COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS : MÉTHODOLOGIE	23
CHAPITRE 4	
PORTRAIT DES GROUPES COMMUNAUTAIRES AU QUÉBEC	27
CHAPITRE 5	
LES GROUPES COMMUNAUTAIRES FACE À LA PANDÉMIE	35
5.1 Changements dans les besoins des populations rejointes	35
5.2 Changements dans les activités et l'organisation du travail	37
5.3 Changements dans la vie associative	46
5.4 Changements dans le financement	48
5.5 Regard vers le futur	53
Conclusion	55
Notes de fin de document	59

LISTE DES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

FIGURES

TABLEAUX

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Distribution régionale	23
GRAPHIQUE 2	Distribution par ministère responsable du financement à la mission	25
GRAPHIQUE 3	Pourcentage du financement à la mission sur le total des revenus	28
GRAPHIQUE 4	Sources principales de financement à l'exception du gouvernement du Québec	28
GRAPHIQUE 5	Taille de l'équipe de travail	30
GRAPHIQUE 6	Proportion de personnes travaillant dans le communautaire selon leur genre	30
GRAPHIQUE 7	Augmentation de certains éléments dans les populations ou communautés visées	35
GRAPHIQUE 8	Changement dans la capacité de rejoindre les populations ou les communautés visées	36
GRAPHIQUE 9	Avis sur la disponibilité d'espace physique pour réaliser le travail à domicile par l'équipe de travail	44
GRAPHIQUE 10	Avis sur la disponibilité de l'espace mental de l'équipe de travail pour réaliser le travail	44
GRAPHIQUE 11	Variation des bénévoles selon les groupes d'âge	47
GRAPHIQUE 12	Effet du confinement sur les finances de l'organisme	48
GRAPHIQUE 13	Distribution des groupes selon le montant obtenu en fonds d'aide d'urgence depuis avril (toutes sources)	52
GRAPHIQUE 14	Qualité de la situation financière pour la fin 2020 et le début 2021	53
GRAPHIQUE 15	Capacité de l'organisme de continuer l'ensemble de ses activités dans les prochains mois (fin 2020 et début 2021)	54

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Répartition des groupes en fonction du nombre de cas actifs par 100 000 habitant-e-s dans leur région	24
TABLEAU 2	Répartition des régions en fonction de la catégorie de région	25
TABLEAU 3	Type de groupes communautaires	27
TABLEAU 4	Revenu global	27
TABLEAU 5	Financement supplémentaire nécessaire pour réaliser pleinement sa mission	29
TABLEAU 6	Organismes qui ont eu des bénévoles durant la dernière année financière	31
TABLEAU 7	Motivations principales des bénévoles en 2019	31
TABLEAU 8	Activités réalisées sur une base régulière durant la dernière année financière complétée	32
TABLEAU 9	Mode de réalisation des activités sur une base régulière durant la dernière année financière complétée	33
TABLEAU 10	Principaux défis durant la dernière année financière complétée	33
TABLEAU 11	Besoins ayant augmenté durant la première vague de la pandémie	36
TABLEAU 12	Augmentation des besoins perçus par les groupes selon le ministère qui les finance à la mission	36
TABLEAU 13	Augmentation des besoins selon les régions	37
TABLEAU 14	Variation des horaires des organismes selon le type de groupe	37
TABLEAU 15	Variation des horaires des organismes en fonction de leur région administrative	38
TABLEAU 16	Effet du confinement sur la réalisation des activités normales du groupe communautaire	38
TABLEAU 17	Activités suspendues ou limitées	40
TABLEAU 18	Activités accrues	40
TABLEAU 19	Part des activités possibles de faire à distance	40
TABLEAU 20	Activités normales de l'organisme qui se sont faites entièrement en distance pendant la première vague	41

TABLEAU 21	Changements dans l'organisation du travail	42
TABLEAU 22	Raisons principales des arrêts de travail temporaire ou des réductions d'heures	43
TABLEAU 23	Accès au matériel et à la technologie pour le travail selon leur région administrative	43
TABLEAU 24	Changement dans le climat de travail selon certains aspects	45
TABLEAU 25	Variation dans le nombre de militant-e-s et de bénévoles durant le confinement	46
TABLEAU 26	Motivations principales des bénévoles durant le confinement	46
TABLEAU 27	Perte dans les différentes catégories de financement	49
TABLEAU 28	Groupes ayant eu une réduction de financement selon les sources de financement autre que le gouvernement du Québec	49
TABLEAU 29	Groupes ayant eu une augmentation de financement selon les sources de financement	50
TABLEAU 30	Groupes ayant obtenu des subventions fédérales depuis avril selon le programme	50
TABLEAU 31	Nombre de fonds d'aide d'urgence obtenus	51
TABLEAU 32	Nombre de fonds d'aide d'urgence obtenus selon le ministère qui finance la mission	52
TABLEAU 33	Montant reçu des de fonds d'aide d'urgence selon le nombre de fonds obtenus	53
TABLEAU 34	Principaux défis pour la fin 2020 et le début 2021	54

Voilà déjà plus d'un an que le Québec est confronté, comme le reste du monde, à une crise sanitaire sans précédent, que le gouvernement québécois est en mode gestion de crise et que la population doit adapter son quotidien pour se conformer à un confinement plus ou moins strict, au gré des mesures sanitaires. Si tous sont perturbés par la même crise, elle n'affecte toutefois pas tout le monde de la même manière. La tempête est la même, mais alors que certains essaient de garder la tête hors de l'eau sur leur radeau de fortune, d'autres naviguent ces eaux dangereuses à bord d'un paquebot. Dans cette étude, nous nous penchons sur la situation des groupes communautaires au Québec, et en particulier ceux qui font partie de l'action communautaire autonome.

Pour ce faire, il faut d'abord revenir sur l'histoire de ce mouvement afin de comprendre son origine, mais surtout son importance dans le tissu social du Québec. En effet, le mouvement communautaire autonome est bien plus qu'un ensemble d'organismes à but non lucratif. Il s'agit de groupes dont les objectifs comprennent la mobilisation et la transformation sociale. Le modèle spécifique au Québec est particulier, ce qui explique, en partie, sa résilience.

Afin de tracer le portrait des changements vécus par ces groupes en raison de la pandémie, nous avons également effectué un sondage qui s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche plus large de l'Observatoire de l'Action communautaire autonome (Observatoire de l'ACA)^a. Les résultats de notre enquête se trouvent dans les chapitres 3 à 5. Ils permettent de mieux comprendre à la fois la réalité de ces organismes avant la pandémie (chapitre 4), mais également la manière dont ils ont été touchés, dont ils se sont adaptés et ce à quoi ils aspirent pour les prochains mois (chapitre 5).

^a Pour voir les autres volets de la recherche de l'Observatoire de l'ACA concernant l'impact de la pandémie sur les groupes communautaires, vous pouvez visiter leur site web : observatoireaca.org/#equipes-et-partenaires.

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1

Le mouvement communautaire québécois

Depuis les années 1960, le mouvement communautaire est un acteur central de la société civile québécoise. Bien que le *community organizing*, « l'organisation communautaire », comme courant d'action sociopolitique se soit développé aux États-Unis, cette mouvance a pris racine au Canada et, de manière encore plus marquée, au Québec. Tout au long des années 1970, la pratique de l'action communautaire connaît une forte diffusion sur le territoire québécois¹. Le Québec se démarque désormais par la présence au sein de sa société civile d'un secteur communautaire constitué de milliers d'organisations menant une action sociale orientée vers la transformation et l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

L'action de ces groupes s'est construite « sur plusieurs héritages successifs aujourd'hui entremêlés² », allant du mouvement progressiste aux mouvements urbains des années 1960 en passant par la tradition caritative du travail social. L'action communautaire « à la québécoise » intègre non seulement les préceptes et les pratiques du premier théoricien et praticien du *community organizing*^b, Saul Alinsky, mais aussi ceux de Martin Luther King, Ralph Nader et César Chavez. Elle s'inspire également de l'expérience des communautés chrétiennes d'Amérique du Sud et de la pédagogie de Paolo Freire, ce qui a d'ailleurs amené plusieurs groupes québécois à développer en accord avec ces approches des projets d'éducation populaire, de conscientisation et d'alphabétisation³. Elle se nourrit aussi de l'expérience et des pratiques des bonnes œuvres chrétiennes, notamment de l'action charitable du catholicisme social.

Le nombre de groupes communautaires actifs au Québec est considérable. En 2018-2019, le gouvernement du Québec a soutenu financièrement

5161 organismes⁴. De ce nombre, plus de 4000 se réclament de « l'action communautaire autonome ». La notion « d'action communautaire autonome » appartient au courant québécois du *community organizing*. Un groupe doit remplir huit critères pour être considéré comme faisant partie de l'action communautaire autonome : 1- être un organisme à but non lucratif ; 2- être enraciné dans la communauté ; 3- entretenir une vie associative et démocratique ; 4- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations ; 5- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté ; 6- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale ; 7- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée ; 8- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public⁵. Ces critères ont été formellement reconnus par l'État québécois en 2001 lors de l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

1.1 Évolution du mouvement communautaire québécois

Lors de sa phase d'émergence dans les années 1960, le mouvement communautaire devient un acteur incontournable des luttes sociales. Politisés dès leur création ou s'étant rapidement politisés dans le contexte tendu des années 1960, plusieurs « groupes populaires », tels qu'ils se désignent à l'époque, fournissent des services à la population, mais sont aussi des lieux d'implication politique contestataires et citoyens. Cette phase d'émergence, où le mouvement communautaire est une force dynamique fournissant des services tout en contestant l'ordre établi et en politisant activement la population, est suivie d'une phase d'institutionnalisation.

Au milieu des années 1970, quand les pays occidentaux sont frappés par des crises politiques, économiques et sociales remettant en question l'efficacité et même la légitimité des États et des institutions reliées à la protection sociale, plusieurs élèvent alors la voix pour demander à la « communauté » d'en faire plus. Or, l'action de la communauté passe presque

b Le *community organizing* tel que conceptualisé par Saul Alinsky est une « offre politique spécifique écartant toute forme de spontanéisme pour mettre en avant la nécessité de l'organisation collective dans l'accumulation d'un pouvoir suffisant pour faire pencher la balance du côté des dominés » comme l'affirme le chercheur Julien Talpin dans : Julien Talpin, *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2016, 320 p.

inévitablement par l'action des groupes actifs et physiquement présents sur le terrain. C'est donc, entre autres, vers les groupes communautaires que les États souhaitant imposer un nouveau partage des responsabilités sociales se sont tournés. Ainsi se sont peu à peu mis en place les éléments qui ont contribué à l'institutionnalisation de l'action communautaire au Québec et ailleurs. Cela dit, le Québec a été particulièrement actif et avant-gardiste en termes d'institutionnalisation. Dès 1973, le ministère de la Santé et des Services sociaux crée le *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC). En 1974, l'État québécois transforme les cliniques de santé communautaire en *Centres locaux de services communautaires* (CLSC). En 1991, il intègre les organismes communautaires à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Et, en 1997, il crée les *Centres de la petite-enfance* (CPE), des garderies coopératives subventionnées par l'État et cogérées par les parents.

La multiplication des partenariats et des collaborations entre l'État et le secteur communautaire a engendré d'importantes conséquences pour ce dernier. Tout au long des années 1980, mais surtout pendant les années 1990, une forte proportion de groupes communautaires se tournent vers la prestation de services et le développement communautaire tout en délaissant l'action sociopolitique et la mobilisation. Cette nouvelle orientation consolide l'institutionnalisation du secteur communautaire et accentue la professionnalisation « dans » les organisations de même que la professionnalisation « des » organisations⁶. Au sein des groupes, le pouvoir des militant-e-s, des membres et des résident-e-s cède peu à peu sa place à celui des « professionnel-le-s » formés en sciences humaines ou des membres des professions libérales. La compétence prend le pas sur l'engagement. Au sein du milieu communautaire, les organisations capables de développer et de mobiliser une « expertise associative » gagnent en influence au sein des structures consultatives, participatives et partenariales mises en place par les acteurs publics, et ce, à partir des années 1990 et 2000.

Cette évolution des groupes communautaires vers l'institutionnalisation, la dépolitisation, la professionnalisation et le partenariat représente un véritable « impensé politique⁷ » pour les organismes communautaires. Les conséquences de cet « impensé politique », de cet angle mort, n'en sont pas moins réelles. Pour Jean Panet-Raymond, déjà en 1985, la « technocratisation, la spécialisation, voire la professionnalisation du milieu communautaire québécois contribuait à l'exclusion des membres et militants ordinaires⁸ ».

Le professeur à l'école de Service social de l'Université de Montréal affirmait que nous assistions alors au déplacement des préoccupations des groupes de « l'idéologique à l'économique ». Cette évolution s'explique d'abord par un certain déclin de la vigueur et de la capacité transformatrice des mouvements sociaux urbains au début des années 1980⁹, par la modification des modes de financement publics de l'action communautaire, mais aussi par une volonté des États de prendre appui sur la société civile, quitte à ce que cet appui devienne une forme d'instrumentalisation.

La résurgence d'une contestation sociale à la fin des années 1990 dans la foulée des luttes contre le néolibéralisme et la mondialisation de l'économie contribue toutefois à un regain de militantisme au sein du mouvement communautaire québécois. Du « commando-bouffe » organisé par le Comité des sans-emploi du Centre-Sud en 1997 à la grève du mouvement communautaire en 2016 en passant par les occupations prolongées (squats) de bâtiments en 2002 à Montréal et à Québec, différents acteurs du mouvement communautaire renouent avec l'organisation communautaire dans une perspective de lutte sociale.

1.2 La reconnaissance, le financement et la mise en œuvre de l'action communautaire au Québec

C'est en 2001 que le gouvernement québécois adopte une politique reconnaissant officiellement l'action communautaire. Une politique nationale de reconnaissance et de soutien voit le jour au terme d'un processus d'élaboration dont le mouvement communautaire a été partie prenante. Cette politique est centrée sur trois dimensions : la reconnaissance, le financement et la mise en œuvre de l'action communautaire.

La nouvelle politique amène une reconnaissance formelle de l'action communautaire et de son utilité sociale. L'État québécois reconnaît donc explicitement ce que d'autres États reconnaissent implicitement, c'est-à-dire la contribution du milieu communautaire, notamment comme secteur prestataires de services. Mais la politique va même au-delà de ce que les autres États reconnaissent implicitement en reconnaissant explicitement l'action communautaire autonome.

Le gouvernement du Québec a choisi de se démarquer du concept englobant de tiers secteur et de certaines approches observées à l'international. Ainsi, à la demande des différents types d'organisations de la société civile,

le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives¹⁰.

Le gouvernement se distingue également par les efforts qu'il déploie pour respecter l'autonomie des organismes avec lesquels il traite, et par des pratiques de financement qui ne répondent pas systématiquement à un objectif de complémentarité avec les services publics et de partenariat¹¹.

L'analyse des principes qui sous-tendent cette politique nous permet donc de conclure que si l'État québécois est un acteur central dans l'institutionnalisation des groupes communautaires, la politique qu'il adopte en 2001 ne réduit pas la société civile à un « tiers secteur » complémentaire de l'État et du marché et il n'est pas hostile à l'idée que cette société civile puisse jouer un rôle de contre-pouvoir.

La reconnaissance du caractère autonome de l'action communautaire par la politique de 2001 représente d'ailleurs un gain important pour le secteur communautaire. Le secteur de l'action communautaire autonome (ACA) revendiquait depuis longtemps que « ses contributions, entre autres au développement social, soient reconnues et soutenues par le gouvernement sous la forme d'une politique spécifique à l'ACA¹² ».

La politique de 2001 amène aussi un mode de financement de l'action communautaire plus structuré. Elle reconnaît trois grandes catégories de soutien financier : 1- le financement en appui à la mission globale des organismes en action communautaire autonome ; 2- le financement dans le cas d'ententes de services avec des institutions publiques ; 3- le financement pour des projets spécifiques, souvent de courte durée.

Le financement à la mission globale est particulièrement important pour préserver l'autonomie des organismes. C'est lui qui permet aux groupes de disposer de sommes récurrentes pour agir en fonction des intérêts exprimés par leurs membres. Les ententes de services tiennent inévitablement compte des intérêts et des priorités des acteurs publics alors que les projets spécifiques sont liés aux préférences des bailleurs de fonds privés et publics. Seul le financement à la mission globale protège de manière durable l'autonomie de l'action communautaire et peut éviter que celle-ci soit canalisée ou instrumentalisée par le secteur public ou privé.

De plus, cette politique précise et encadre la mise en œuvre de l'action communautaire. Elle fait du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA),

créé en 1995 et connu aujourd'hui sous le nom de Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), la principale instance chargée de « reconnaître la contribution du milieu communautaire et bénévole¹³ » et lui confère la gestion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome.

L'orientation privilégiée par cette politique est que « chacun des ministères et organismes gouvernementaux doit assumer ses responsabilités au regard des organismes communautaires de son secteur¹⁴ ». Les organismes communautaires sont donc rattachés au ministère propre à leur secteur. Les deux principaux ports d'attache sont le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) demeure sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux et le SACAIS sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce sont les deux principaux bailleurs de fonds et répondants des groupes communautaires du Québec. Mentionnons enfin que les ministères de la Famille, de la Culture et des Communications et celui de l'Éducation soutiennent aussi le secteur communautaire de même que quelques autres institutions publiques, quoique dans une plus faible mesure. Notons également que certains organismes ne reçoivent ni financement à la mission globale ni financement public.

1.3 La reconfiguration de l'État social et le sous-financement de l'action communautaire

Dans les années 2000, l'État québécois dirigé par le Parti libéral de Jean Charest se lance dans un projet de « réingénierie » qui l'amène à revoir son modèle de gouvernance et ses relations avec le secteur communautaire. Prétendant poursuivre un objectif de « modernisation » des structures, le gouvernement québécois procède à une série de réformes fortement marquées par les idées de la Nouvelle gestion publique (NGP) et du néolibéralisme. Quelques années seulement après l'implantation de la politique de 2001, l'État québécois se révèle désormais bien moins intéressé par l'autonomie des organismes communautaires que par leur capacité de fournir des services aux populations vulnérables dans un cadre de sous-traitance, de projets spéciaux ou de partenariat. Les relations entre l'État québécois et la société civile, notamment avec les groupes communautaires, se détériorent tout au long de

la décennie avec, en toile de fond, un sous-financement de l'action communautaire de plus en plus criant.

Le grand dossier des années 2010 est celui du sous-financement et des types de financement. Un sondage réalisé auprès de 183 groupes communautaires en 2014 par le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)¹⁵ révélait que 93 % des groupes sondés subissaient les effets du sous-financement et que cela entraînait une augmentation de la charge de travail (71 %), l'abandon de services et d'activités (38 %), un déficit budgétaire (37 %), des listes d'attente (31 %), un roulement de personnel élevé (27 %), le recours à la tarification (25 %), des congédiements pour raisons budgétaires (20 %), etc.

Au niveau provincial, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) estime que les trois principaux secteurs de l'action communautaire^c (santé et services sociaux, défense collective des droits et famille) ont des manques à gagner de respectivement 370 millions, 30 millions et 34 millions¹⁶. Une estimation globale des besoins réalisée avant la pandémie amène le RQ-ACA à chiffrer le manque à gagner à 464 697 771 \$ pour l'ensemble du secteur communautaire autonome en 2021.

Le sous-financement est d'ailleurs ce qui a amené le mouvement communautaire à lancer en 2012 la campagne « Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire », deux mouvements de grève en 2015 et la campagne « Engagez-vous pour le communautaire » en 2016. Cette dernière revendique un montant de 460 millions en financement pour le secteur de l'action communautaire autonome. Malgré une hausse du financement confirmée en 2019 par le nouveau gouvernement caquiste, qui, notons-le, ouvre la porte à la reconnaissance de nouveaux organismes en défense collective des droits et un meilleur soutien à ce sous-secteur, le sous-financement est encore la réalité quotidienne des organismes communautaires québécois.

En 2018-2019, le gouvernement du Québec a soutenu financièrement 5 161 organismes communautaires pour un montant total de 1 155 824 814 \$¹⁷. De ce montant, 53,6 % (617 871 671 \$) ont été consacrés au soutien à la mission globale, 36,3 % (419 937 779 \$) ont servi à conclure des ententes de services et 10,2 % (118 015 364 \$) ont été utilisés pour financer des projets

ponctuels. S'il est vrai que l'évolution des montants alloués de 2000 à 2019 démontre une augmentation constante, à l'exception de l'année 2015-2016 où l'on a enregistré un recul de 4,9 % au niveau du soutien à la mission, les groupes communautaires québécois sont assez unanimes quant à l'insuffisance du soutien financier offert par le gouvernement québécois.

Par ailleurs, alors que le financement à la mission est la clé de l'autonomie pour les groupes d'action communautaire, la proportion accordée à celui-ci diminue depuis 2006-2007. En croissance de 2001-2002 à 2007-2008, de 55 à 63,1 %, le financement à la mission régresse et se chiffrait à 53,6 % en 2018-2019. La tendance est inquiétante. C'est lors des trois dernières années, c'est-à-dire, depuis 2016-2017, que le financement à la mission a atteint les plus faibles niveaux depuis 2001. En parallèle, le financement par projets est passé de 6,4 à 10 % de 2001-2002 à 2018-2019 tandis que la proportion consacrée aux ententes de services a légèrement diminué, passant de 38,6 % en 2001-2002 à 36,5 % en 2018-2019.

^c Par « principaux », nous entendons ici les trois secteurs où il y a quantitativement le plus d'organismes.

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

Impact de la pandémie sur les groupes de la société civile

La pandémie mondiale causée par la maladie à coronavirus (COVID-19) a frappé de plein fouet les populations du globe au début de l'année 2020. Le Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020. Les rassemblements intérieurs et extérieurs ont été interdits le 21 mars. Entre la fin mars et le début du mois de juin, la population est confinée. Du 1^{er} au 22 juin, un déconfinement partiel et progressif a lieu et plusieurs activités peuvent reprendre. Établir un portrait de la situation des groupes d'action communautaire durant la première vague de la COVID-19 est l'objectif central de cette étude. Déjà, quelques rapports et données de sondages produits par différents acteurs du milieu associatif québécois et sur lesquels nous allons maintenant nous pencher nous apportent des pistes de réponses. Par ailleurs, les constats tirés de ces rapports et sondages peuvent être utilisés pour comparer la situation des groupes communautaires québécois aux groupes de la société civile du Canada anglais dont le rôle et le travail se rapprochent de ceux des groupes communautaires québécois. Des comparaisons avec les *nonprofits* et les *charities* menant une action sociale « enracinée dans la communauté » ou *community-based* nous serviront à mettre en lumière la spécificité du secteur communautaire québécois et l'impact de la pandémie sur celui-ci à l'aune des impacts observés sur le secteur de l'action sociale et bénévole du Canada anglais. Nous ferons cependant preuve d'une grande prudence lors de ces comparaisons étant donné le fort degré d'institutionnalisation, de reconnaissance et de financement à la mission des groupes communautaires québécois, éléments qui compliquent et réduisent les possibilités de comparaison entre les groupes du Québec et ceux du reste du Canada.

Les études et les données jusqu'à maintenant produites sur l'impact de la pandémie sur les groupes de la société civile révèlent que la pandémie a grandement affecté les groupes communautaires. Nous proposons d'explorer 5 dimensions de la vie de ces groupes : 1- les besoins des populations rejointes ; 2- l'organisation du travail et des activités ; 3- les conditions de travail des employés ; 4- le militantisme et le bénévolat ; 5- le financement.

2.1 L'évolution des besoins des populations rejointes

Les groupes ont mis en valeur une augmentation des besoins des populations rejointes (besoins de base, isolement et détresse psychologique) et des inégalités déjà existantes. La crise a frappé de plein fouet certaines populations dont en particulier les femmes, les communautés racisées, les personnes en situation de pauvreté, celles à statut migratoire précaire et les personnes âgées. Les groupes ont dû faire face à une augmentation des besoins dans un contexte d'adaptation aux consignes sanitaires, de conditions de travail difficiles, de possibilités de mobilisation restreintes et de sous-financement chronique (pré-pandémie). Souvent les populations les plus affectées étaient aussi les plus difficiles à rejoindre notamment en raison de la fracture numérique.

2.2 L'organisation et la gestion du travail et des activités

L'essor du télétravail apparaît d'ores et déjà comme la première grande conséquence de la pandémie et du confinement. C'est notamment ce qui ressort d'un sondage mené entre le 30 mai et le 22 juin 2020 auprès de 294 groupes québécois en action communautaire et en économie sociale. Le télétravail a été implanté dans 70 % des cas, implanté en partie dans 20 % des cas, et seulement 9 % des groupes ne l'ont pas implanté¹⁸. On semble aussi assister à une croissance importante des activités en ligne. Un rapport d'Imagine Canada analysant les réponses de 1 458 dirigeants de groupes caritatifs relate que 54 % des groupes ont procédé à une transition en ligne des activités¹⁹.

L'interruption des services et des activités est l'autre conséquence identifiable en fonction des connaissances déjà disponibles. Les données de sondage du Ontario Nonprofit Network nous apprennent que dans cette province, 3 groupes à but non lucratif sur 4 ont vécu une interruption de services et qu'un sur 5 a fermé

temporairement ses portes²⁰. Les interruptions de service et les fermetures ont bien entendu entraîné des conséquences en termes de ressources humaines. Le rapport d'Imagine Canada avance que 30 % des groupes caritatifs ont procédé à des mises à pied et que 55 % d'entre eux considèrent possible l'éventualité de nouvelles mises à pied. Du côté québécois, le CSMO-ESAC a fait un sondage auprès des entreprises d'économie solidaire et des organismes communautaires. Selon leurs données, les fermetures temporaires semblent avoir été moins fréquentes, 4 % en fonction des chiffres du sondage CSMO-ESAC. Or, 64 % des répondants ont dit avoir procédé à des mises à pied temporaires et 10 % à des congédiements définitifs. Leur rapport ne permet malheureusement pas de distinguer les réponses provenant du secteur communautaire de celles provenant de l'économie solidaire.

2.3 Les conditions de travail des employés

Les premiers travaux s'intéressant aux conditions de travail des employé-e-s des groupes communautaires sont surtout centrés sur le choc ressenti au niveau de l'organisme. Les résultats de sondage du CSMO-ESAC représentent un premier coup de sonde. Trois quarts (76 %) des répondants ont affirmé qu'un-e ou des employés de l'organisme avaient vécu des périodes d'anxiété et de stress²¹. Les principaux problèmes qu'ont dû surmonter les employé-e-s ont été la conciliation travail-famille, l'isolement provoqué par le télétravail, l'augmentation de la charge de travail et les craintes pour sa santé et celle d'autrui. Il va sans dire qu'étant donné l'importance de cette question pour la santé physique et mentale des travailleurs et travailleuses du secteur communautaire, un éclairage plus important doit être amené sur cette question.

2.4 Le militantisme et le bénévolat

Le confinement a eu lieu précisément pendant la période de l'année où, historiquement les groupes de la société civile ont le plus tendance à se mobiliser et à se faire entendre dans l'espace public. Plusieurs «journées internationales» associées à différentes causes ont d'ailleurs lieu au printemps et permettent aux groupes de mobiliser leurs membres, leur communauté et la population. Citons seulement en exemple le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination de

la discrimination raciale, le 22 avril, Jour de la Terre, et le 1^{er} mai, Journée internationale des travailleurs et travailleuses.

Peu de données nous permettent actuellement de démontrer l'impact de la pandémie sur l'action militante et bénévole. Cependant, le report et l'annulation de plusieurs activités sollicitant la participation et l'implication des militants et des bénévoles laissent présager une démobilisation et une réduction des effectifs. En conséquence, on peut entrevoir que les groupes où l'action collective volontaire occupe une place prépondérante seront davantage touchés par le confinement que ceux plus professionnalisés et que cela pourrait affecter leur capacité de s'acquitter de leur mission.

Imagine Canada nous apprend à ce propos que 49 % des groupes caritatifs sondés ont de la difficulté à recruter des bénévoles dans les conditions actuelles et que 33 % des groupes affirment que les bénévoles sont maintenant moins disponibles²². Le rapport ontarien fait quant à lui état de problèmes d'absentéisme au sein des employé-e-s, mais aussi parmi les bénévoles. Dans la «triple menace» identifiée par les auteurs du rapport, les défis en termes de personnel et de bénévolat arrivent en troisième position²³.

2.5 Le financement

Enfin, le financement des groupes de la société civile est clairement l'une des dimensions les plus affectées par la pandémie et le confinement. La moitié (50 %) des répondants du sondage CSMO-ESAC affirment avoir perdu des revenus avec un pourcentage moyen de perte de revenus atteignant 39 %²⁴. Le rapport d'Imagine Canada nous indique quant à lui que 69 % des groupes caritatifs canadiens ont perdu des revenus avec un pourcentage moyen de perte atteignant 30,6 %. Les dons sont particulièrement touchés : 73 % des répondants affirment que les dons sont à la baisse²⁵. L'autofinancement est lui aussi durement affecté par la crise. L'enquête sur les organismes à but non lucratif d'Ontario nous apprend que 75 % des groupes constatent une perte de revenus en termes d'autofinancement²⁶. La même enquête nous révèle que pour 43 % des groupes sondés, cette crise entraîne des coûts allant de 50 000 à 249 999 \$, des sommes suffisamment grandes pour fragiliser la santé financière d'organismes œuvrant déjà dans une certaine précarité.

La spécificité du financement, notamment du financement à la mission, et de la reconnaissance de

l'action communautaire au Québec peut nous amener, non sans raison, à postuler que l'impact de cette crise a été moins grand sur les finances des groupes communautaires québécois, groupes dont le financement public est supérieur à celui des *charities* et des *nonprofits* du Canada anglais et des États-Unis. En outre, l'importance moindre de l'autofinancement et de la levée de fonds au sein du milieu communautaire québécois peut aussi nous amener à faire l'hypothèse que les groupes québécois entendent l'avenir et leur situation présente de manière moins sombre que ceux du Canada anglais.

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

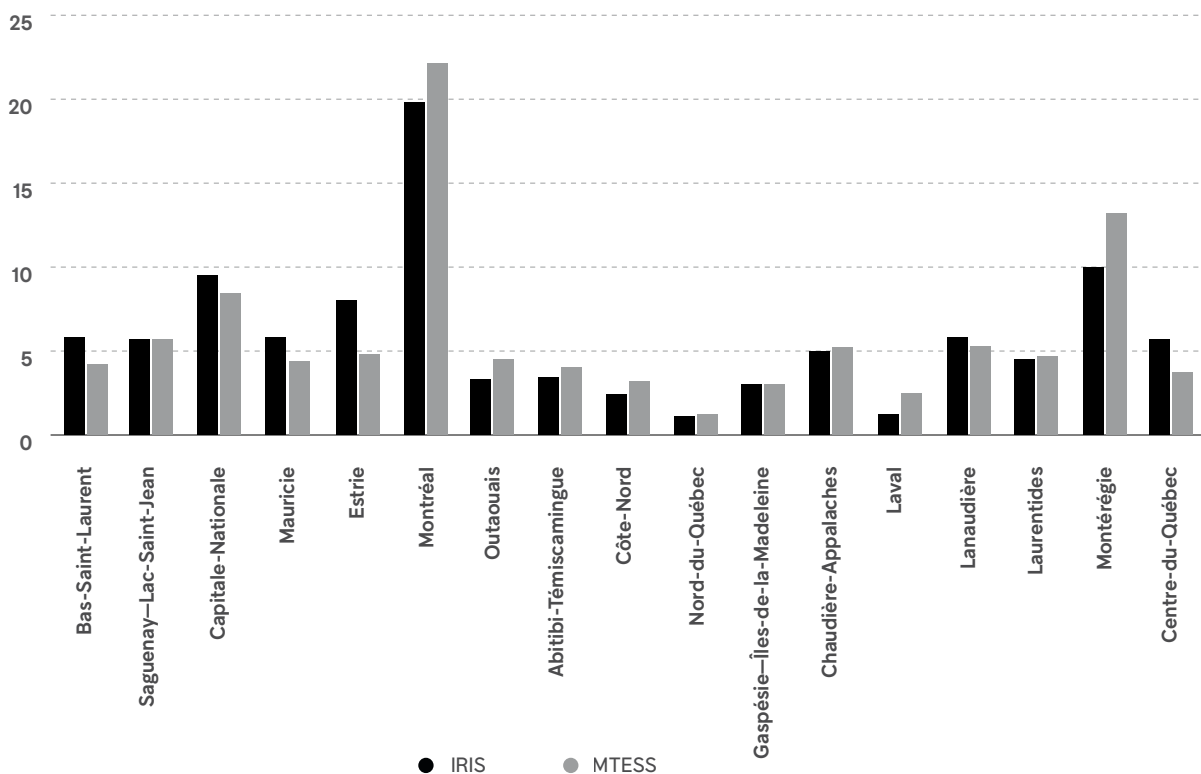
CHAPITRE 3

Enquête sur les groupes communautaires québécois : méthodologie

Afin de mieux comprendre la réalité des groupes communautaires pendant la première vague de la pandémie (mi-mars à juin 2020), nous avons entrepris de mener un sondage auprès de ces groupes. Un questionnaire de 78 questions a été distribué à l'ensemble des groupes dont nous disposons des informations grâce à une entente de confidentialité avec le gouvernement. Cette liste comprenait plus de 4000 groupes financés par le gouvernement du Québec,

tous secteurs confondus. Ces groupes ont été anonymisés et l'agrégation des résultats assure la confidentialité des réponses. Au total, entre le 23 octobre et le 17 décembre 2020, 4604 invitations au sondage ont été envoyées, 1078 questionnaires ont été commencés et 740 ont été complétés. Aucune question n'était obligatoire. De ce fait, certaines questions contiennent moins de 740 répondants. Avec un tel taux de réponse, la marge d'erreur est de 3 % 19 fois sur 20.

GRAPHIQUE 1
Distribution régionale



SOURCE : Listes gouvernementales disponibles sur le site du MTESS/SACAIS.

Nous avons comparé notre échantillon à quelques indicateurs afin de déterminer s'il était représentatif. Le premier que nous présenterons ici, au graphique 1, est la représentation régionale. En combinant la répartition régionale réelle des groupes aux résultats du sondage, on constate que les proportions sont similaires pour la plupart des régions. La première observation que nous pouvons soulever est que nous avons réussi à obtenir des réponses provenant de l'ensemble des régions du Québec, incluant le Nord-du-Québec (5 groupes). Sans surprise, Montréal domine parmi les répondants, ce qui correspond assez bien à leur poids dans la population.

On remarque toutefois que certaines régions présentent un décalage plus important que d'autres. Par exemple, alors que l'Estrie regroupe 4,8 % des groupes communautaires, cette région représente 8,0 % de nos répondants. Dans le cas de Laval, la différence est du simple au double : plutôt que 2,5 % des groupes, notre échantillon n'en contient que 1,2 %. Cela dit, ces écarts sont l'exception et nous jugeons que, sur le plan régional, le sondage est représentatif.

Afin de nous aider dans l'analyse, nous avons choisi de regrouper les régions en fonction de leur taux de cas positifs actifs à la COVID-19 en date du 1^{er} mai 2020. Cela nous permet de séparer les régions du Québec en trois catégories : les régions faiblement touchées, celles qui ont été moyennement touchées et celles qui ont été fortement touchées. Le tableau 1 présente la répartition des groupes en fonction de ce critère.

On note que la majorité des groupes se retrouvent dans les régions fortement touchées lors de la première vague du virus. Ce n'est pas étonnant puisque cette catégorie regroupe les régions les plus peuplées (et les plus densément peuplées). Le tableau 2 permet de voir la répartition des régions en fonction de leur situation épidémiologique. Rappelons tout de même que, même si certaines régions étaient beaucoup plus touchées que d'autres, les mesures sanitaires étaient les mêmes à la grandeur du Québec sur la période étudiée. Les codes de couleurs différenciés et les mesures graduées qui les accompagnaient ont en effet été mis en place en prévision de la deuxième vague, soit au début du mois de septembre 2020²⁷. Les différences que nous pourrions voir plus loin en fonction de cet indicateur ne peuvent donc pas s'expliquer par des restrictions plus rigoureuses dans les régions touchées, mais nous croyons que l'état d'alerte causé par un grand nombre de cas a pu influencer la perception de la crise sanitaire ainsi que les mesures à mettre en place de façon plus ou moins stricte. Bien entendu, comme mentionné plus haut, la densité de la population est également un aspect important : quand on doit s'isoler chez soi et que les groupes dits de proximité sont à des dizaines de kilomètres de notre logement, il peut être encore plus difficile de maintenir un niveau de services et d'accueil adéquat. Ces constats ne sont toutefois que des hypothèses, l'étude de l'IRIS n'ayant pas exploré plus en détail ces aspects.

TABLEAU 1

Répartition des groupes en fonction du nombre de cas actifs par 100 000 habitant·e·s dans leur région

Régions peu touchées	136	18,4 %
Régions moyennement touchées	212	28,7 %
Régions fortement touchées	390	52,8 %

TABLEAU 2
Répartition des régions en fonction de la catégorie de région

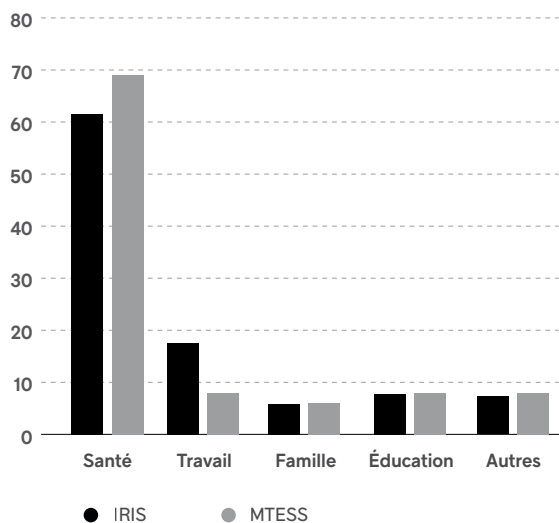
Régions	Critère	Régions
Régions peu touchées	Moins de 20 cas actifs par 100 000 habitants	Nord-du-Québec Bas-St-Laurent Abitibi-Témiscamingue Côte-Nord Saguenay-Lac-Saint-Jean
Régions moyennement touchées	Entre 20 et 75 cas actifs par 100 000 habitants	Chaudière-Appalaches Outaouais Estrie Capitale-Nationale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Régions fortement touchées	Plus de 75 cas actifs par 100 000 habitants	Mauricie-Centre-du-Québec Laurentides Montérégie Lanaudière Montréal Laval

Regardons maintenant la distribution quant aux ports d’attache, c’est-à-dire les ministères qui financent la mission de base de ces organismes. Pour simplifier le portrait, nous avons regroupé certains ministères qui financent peu de groupes dans «Autres» au graphique 2.

On peut voir que l’échantillon surestime le pourcentage de groupes liés au ministère du Travail et sous-estime légèrement ceux du ministère de la Santé. Comme mentionné plus haut, nous avons regroupé des ministères qui financent relativement peu de groupes. Cela permet de projeter une relative représentativité pour l’ensemble du questionnaire. Toutefois, nous souhaitons souligner que plusieurs secteurs ont été plus difficiles à rejoindre. C’est notamment le cas pour les groupes financés par le ministère de la Culture et des Communications (3,8 % des groupes communautaires au Québec, mais seulement 0,2 % de notre échantillon) ou par celui de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (0,8 % des groupes communautaires au Québec, mais seulement 0,1 % de notre échantillon).

Globalement, nous considérons donc que notre échantillon est représentatif de la situation québécoise.

GRAPHIQUE 2
Distribution par ministère responsable du financement à la mission



Portrait des groupes communautaires au Québec

Le questionnaire était divisé principalement en deux parties. D'une part, nous leur avons demandé de présenter la situation « normale » de leur groupe communautaire en se basant sur leur dernière année financière complétée avant le confinement. Pour certains groupes, cela voulait dire 2018-2019, pour d'autres, dont l'année financière se terminait en mars par exemple, cela pouvait dire 2019-2020. D'autre part, nous avons posé des questions sur la situation en temps de confinement, principalement sur ce qui s'est passé entre mars et juin 2020. Nous avons pu ensuite comparer les deux sections pour voir si des changements étaient survenus.

Dans la section précédente, nous avons vu que les répondants se trouvaient aux quatre coins du Québec et se rapportaient à plusieurs ministères différents, bien que la majorité soit rattachée au ministère de la Santé et des Services sociaux (60 %). Regardons maintenant plus en détail qui sont ces groupes. Dans l'analyse de notre sondage, nous avons choisi d'utiliser comme principale variable de croisement le type de groupe, c'est-à-dire s'il s'agit soit d'un groupe de base qui répond aux besoins de sa communauté locale, soit d'un regroupement qui répond aux besoins des groupes qui œuvrent dans leur secteur d'action ou leur région. Le tableau 3 permet de voir que la majorité des organismes sondés sont des groupes de base.

TABLEAU 3

Type de groupes communautaires

	Nb	%
Groupe de base/organisme	628	84,9 %
Regroupement	112	15,1 %

Nous avons demandé aux groupes quel était leur niveau de revenu global afin de pouvoir classer les organismes en fonction de leur budget. Les résultats sont présentés au tableau 4. Les regroupements ont généralement des revenus globaux plus modestes que les groupes de base. En moyenne, ces derniers ont un revenu global de 390 552 \$, alors que, pour les premiers, il se situe à 273 933 \$. Lorsque l'on regarde la répartition des différents groupes dans les catégories de revenus globaux, on remarque que la majorité des groupes de base ont un revenu global de plus de 200 000 \$, et même 6,7 % d'entre eux dépassent le million. Pour les regroupements, la majorité se situe plutôt à 200 000 \$ ou moins et seulement 1,8 % des regroupements ont plus d'un million de revenu global.

TABLEAU 4

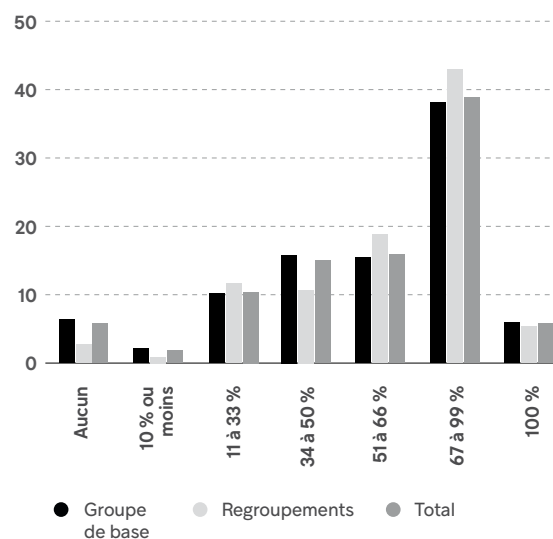
Revenu global

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
100 000 \$ ou moins	72	11,5 %	22	19,8 %	94	12,8 %
100 001 à 200 000 \$	170	27,2 %	39	35,1 %	209	28,4 %
200 001 à 400 000 \$	198	31,7 %	27	24,3 %	225	30,6 %
400 001 à 1 000 000 \$	143	22,9 %	21	18,9 %	164	22,3 %
Plus de 1 000 000 \$	42	6,7 %	2	1,8 %	44	6,0 %
Moyenne		390 552 \$		273 933 \$		372 964 \$
Médiane		246 705 \$		174 270 \$		236 446 \$

Nous avons ensuite demandé aux répondants de diviser leurs revenus par source (mission globale, projets, ententes de services, autofinancement ou autre). Nous reproduisons les résultats au graphique 3. Pour la majorité des groupes (60,5 %), le financement à la mission est la principale source de revenu (plus de 50 % du revenu global). Cela est plus fréquent pour les regroupements (67,1 %) que pour les groupes de base (59,4 %).

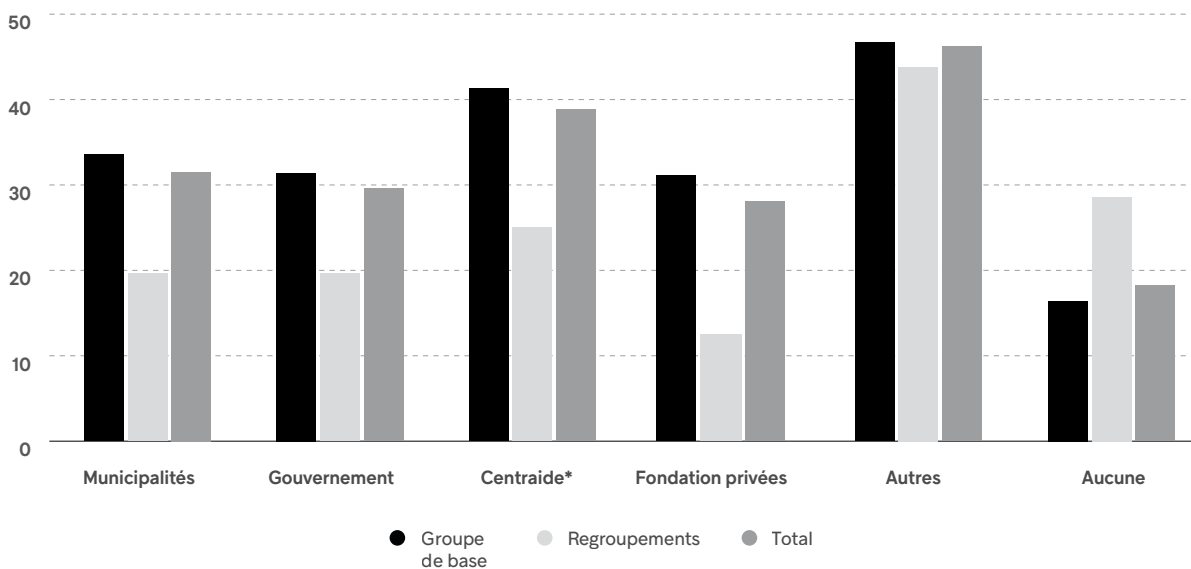
Comme on le voit au graphique 4, la grande majorité des organismes sondés reçoivent un financement d'au moins une autre source que le gouvernement du Québec, surtout quand il s'agit d'un groupe de base. Pour ces derniers, environ le tiers reçoit de l'argent provenant de municipalités, du gouvernement fédéral ou de fondations privées. Centraide (41,3 %) et d'autres sources de financement non spécifiées (46,7 %) sont encore plus souvent utilisées. Pour les regroupements, Centraide^d (25,0 %) et d'autres sources de financement (43,8 %) sont les principales sources de revenus les plus fréquentes à l'extérieur du gouvernement.

GRAPHIQUE 3
Pourcentage du financement à la mission sur le total des revenus



GRAPHIQUE 4

Sources principales de financement à l'exception du gouvernement du Québec



* Comprend Centraide Montréal, Centraide Bas-Saint-Laurent et Centraide Québec Chaudière-Appalaches.

d Nous avons séparé Centraide des autres fondations en raison de sa situation particulière : elle est principalement financée par des dons de particuliers, elle offre un financement du type « à la mission » et a une position quasi-institutionnelle au Québec.

Nous avons demandé aux organismes communautaires de chiffrer leurs besoins de financement supplémentaire pour réaliser pleinement leur mission (tableau 5). Seule une minorité d'organismes (17,3 %) nous a mentionné disposer déjà d'un financement adéquat. Les regroupements sont ceux qui ont mentionné avoir le plus besoin d'argent supplémentaire. Pour près de la

moitié d'entre eux (47,4 %), des sommes représentant plus de la moitié de leur financement actuel seraient nécessaires alors que seulement le quart des organismes de base mentionnent d'aussi importants besoins (26,4 %). Il n'en demeure pas moins qu'une majorité d'entre eux aurait besoin de plus de financement, même si c'est à plus petite échelle.

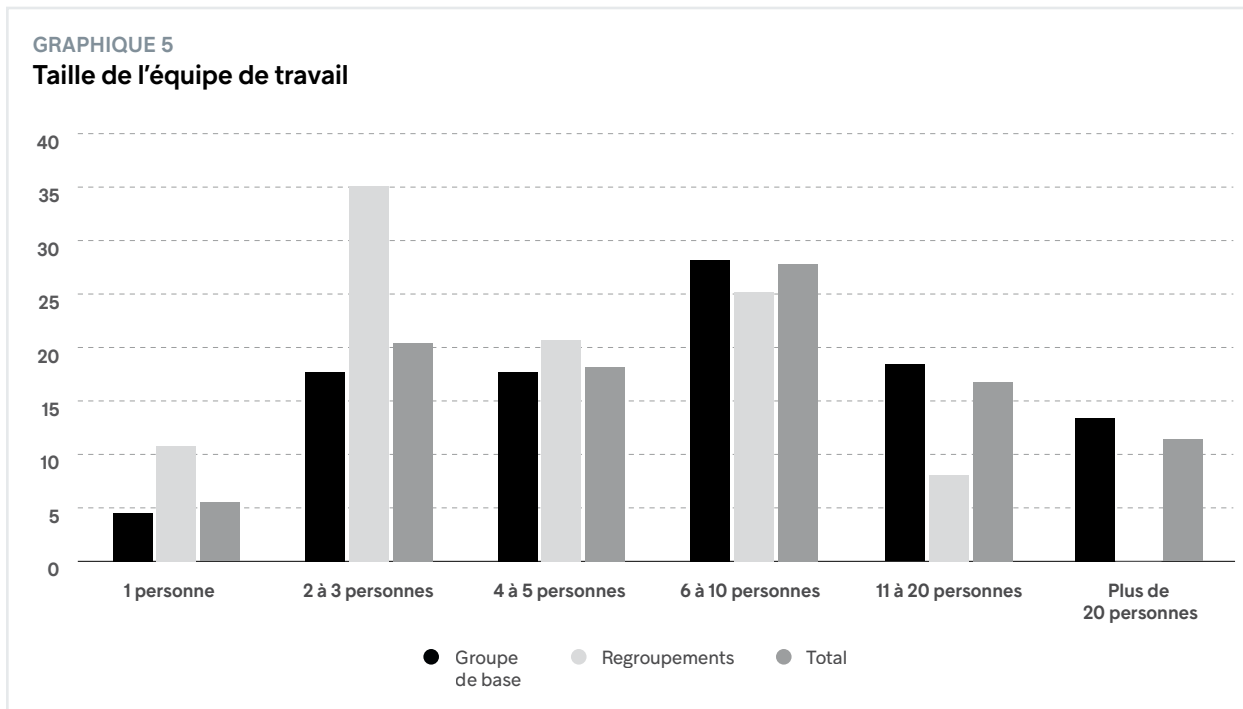
TABLEAU 5

Financement supplémentaire nécessaire pour réaliser pleinement sa mission

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Aucun besoin	92	17,5 %	16	16,5 %	108	17,3 %
10 % ou moins	89	16,9 %	1	1,0 %	90	14,4 %
11 à 33 %	140	26,6 %	25	25,8 %	165	26,4 %
34 à 50 %	67	12,7 %	9	9,3 %	76	12,2 %
51 à 66 %	32	6,1 %	8	8,2 %	40	6,4 %
67 à 99 %	38	7,2 %	16	16,5 %	54	8,7 %
100 à 200 %	48	9,1 %	12	12,4 %	60	9,6 %
Plus de 200 %	21	4,0 %	10	10,3 %	31	5,0 %

Une autre manière d'aborder la taille d'un organisme est de regarder la taille de son équipe de travail (graphique 5). Les organismes ont généralement d'assez petites équipes. Cela est surtout vrai pour les regroupements. Pour ces derniers, les deux tiers emploient 5 personnes ou moins (66,0 %). Les groupes de base sont plus nombreux à avoir des équipes plus grandes, mais la majorité d'entre eux ont 10 personnes ou moins (60,4 %) dans leur équipe de travail. Alors qu'il n'y a aucun regroupement qui nous a dit avoir une équipe de plus de 20 personnes, plus d'un organisme de base sur 10 est dans cette situation (13,2 %). Dans de très rares cas, les équipes peuvent même dépasser la centaine de

personnes, stagiaires compris. La moyenne et la médiane de la taille des équipes de travail des organismes communautaires autonomes sont cohérentes avec ces données. Pour les groupes de base, la moyenne est de 11,6, avec une médiane un peu plus basse à 7 personnes, alors que les regroupements ont une moyenne de 4,7 personnes qui travaillent pour eux avec une médiane légèrement plus basse à 4,3.



Comme on peut le voir au graphique 6, les femmes représentent la majorité (78,5 %) des personnes qui travaillent dans le communautaire.

En plus de l'équipe de travail, un bon nombre de personnes s'impliquent en tant que bénévoles ou militant-e-s auprès des organismes communautaires. Les résultats sont présentés au tableau 6. Techniquement, tous les organismes, qu'ils soient organisme de base ou regroupements ont au moins quelques bénévoles qui s'impliquent annuellement, sous la forme des membres du conseil d'administration. Or, quand nous avons posé la question sur la présence de bénévoles, seulement 85,3 % des groupes ont répondu par l'affirmative, principalement des organismes de base. Ce que nous en comprenons est que plusieurs groupes ont répondu en excluant ce type de participation. Par ailleurs, on note que les regroupements sont beaucoup plus nombreux à mentionner n'avoir aucun bénévole durant l'année financière. La nature de leur travail et le fait que leur conseil d'administration est généralement composé de représentants de leurs groupes membres, donc souvent rémunérés par leur travail de représentation, peuvent expliquer une bonne partie de cet écart.

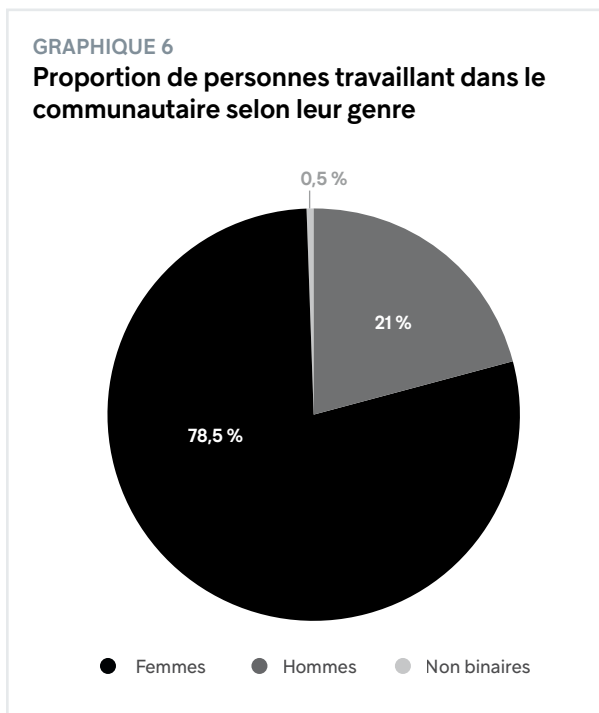


TABLEAU 6

Organismes qui ont eu des bénévoles durant la dernière année financière

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	569	90,7%	61	54,5%	630	85,3%
Non	58	9,3%	51	45,5%	109	14,7%

Il nous est difficile de tracer un portrait exact du bénévole typique pour les organismes communautaires, en particulier parce que les groupes n'ont pas répondu aux questions à ce sujet avec la même fréquence. Il semble

tout de même que les femmes sont majoritaires à donner du temps, tout comme les personnes âgées de plus de 45 ans.

Au tableau 7, nous présentons les motivations principales des bénévoles en 2019. Trois réponses se distinguent particulièrement. Pour la grande majorité des groupes de base (84,9 %) et environ la moitié des regroupements (48,2 %), l'attachement à l'organisme ou à ses valeurs est une des principales motivations pour les bénévoles. Il s'agit, de loin, de la réponse la plus fréquente, peu importe le type de groupe. Vient ensuite « donner du temps à la retraite » (50,0 % des groupes de base, 20,5 % des regroupements), ce qui confirme la forte présence des bénévoles âgés. Dans une proportion similaire (49,0 % des groupes de base, 18,8 % des regroupements), on retrouve le besoin de briser l'isolement ou de rencontrer de nouvelles personnes.

TABLEAU 7

Motivations principales des bénévoles en 2019

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Effectuer une activité scolaire obligatoire	43	6,8%	5	4,5%	48	6,5%
Donner du temps à la retraite	314	50,0%	23	20,5%	337	45,5%
Briser l'isolement ou rencontrer de nouvelles personnes	308	49,0%	21	18,8%	329	44,5%
Pratiquer ou apprendre une langue	6	1,0%	0	0,0%	6	0,8%
Obtenir une première expérience de travail au Canada	19	3,0%	2	1,8%	21	2,8%
Améliorer ses perspectives d'emploi	32	5,1%	8	7,1%	40	5,4%
Participer par attachement à l'organisme ou aux valeurs qu'il véhicule	533	84,9%	54	48,2%	587	79,3%
Réagir à une perte d'emploi ou à l'incapacité à se trouver un travail	12	1,9%	2	1,8%	14	1,9%
Autre	41	6,5%	8	7,1%	49	6,6%

Regardons maintenant le type d'activité que les organismes réalisaient sur une base régulière en situation pré-pandémie. Le tableau 8 permet de voir que les activités varient énormément selon le type d'organisme. Pour les groupes de bases, les activités principales sont l'accompagnement et la référence (79,6 %), l'accueil et l'écoute (77,7 %) et la promotion et la sensibilisation (71,7 %). Une minorité offre de l'hébergement (12,3 %), réalise des activités de recherche (22,3 %) ou du dépannage alimentaire ou matériel (23,9 %). Pour les

regroupements, les activités principales sont la représentation (91,1 %), la concertation (83,9 %), l'analyse d'enjeux sociaux (83,9 %), la promotion et sensibilisation (81,3 %), les activités de mobilisation sociale (76,8 %) et la formation (71,4 %). Sans surprise, étant donné leur mission sectorielle ou régionale, ils étaient également peu impliqués dans l'hébergement (1,8 %), le dépannage alimentaire ou matériel (8,0 %) ou les milieux de vie et le soutien aux communautés (7,1 %).

TABLEAU 8

Activités réalisées sur une base régulière durant la dernière année financière complétée

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Accompagnement et référence	500	79,6 %	56	50,0 %	556	75,1 %
Accueil et écoute	488	77,7 %	30	26,8 %	518	70,0 %
Activités de concertation	411	65,4 %	94	83,9 %	505	68,2 %
Activités de mobilisation sociale	302	48,1 %	86	76,8 %	388	52,4 %
Aide et entraide	403	64,2 %	17	15,2 %	420	56,8 %
Analyse des enjeux sociaux	173	27,5 %	94	83,9 %	267	36,1 %
Dépannage (alimentaire, matériel, etc.)	150	23,9 %	9	8,0 %	159	21,5 %
Éducation populaire	333	53,0 %	68	60,7 %	401	54,2 %
Événements de levées de fonds	234	37,3 %	12	10,7 %	246	33,2 %
Formation	312	49,7 %	80	71,4 %	392	53,0 %
Hébergement	77	12,3 %	2	1,8 %	79	10,7 %
Milieux de vie et de soutien à la communauté	315	50,2 %	8	7,1 %	323	43,6 %
Participation à des activités de recherche	140	22,3 %	63	56,3 %	203	27,4 %
Promotion et sensibilisation	450	71,7 %	91	81,3 %	541	73,1 %
Représentations	399	63,5 %	102	91,1 %	501	67,7 %
Autre	157	25,0 %	22	19,6 %	179	24,2 %

Sans surprise, la grande majorité des activités se faisaient en personnes avant la pandémie (tableau 9). Toutefois, on remarque que des activités individuelles à distance étaient quand même relativement fréquentes. Plus de la moitié des groupes de base (55,9 %) et plus du

tiers des regroupements (41,1 %) ont mentionné en avoir fait dans la dernière année financière. Pour ce qui est des activités de groupe à distance, très peu de groupes de base disent avoir tenu ce type d'activité (10,0 %), mais

TABLEAU 9

Mode de réalisation des activités sur une base régulière durant la dernière année financière complétée

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Services en personnes (p. ex. banque alimentaire)	397	63,2 %	35	31,3 %	432	58,4 %
Activités individuelles en personnes (p. ex. accompagnement et référence)	508	80,9 %	49	43,8 %	557	75,3 %
Activités individuelles à distance (p. ex. soutien téléphonique)	351	55,9 %	46	41,1 %	397	53,6 %
Activités de groupe en personnes (p. ex. cuisine collective)	508	80,9 %	81	72,3 %	589	79,6 %
Activités de groupe à distance (p. ex. formation en ligne)	63	10,0 %	37	33,0 %	100	13,5 %
Actions collectives (p. ex. manifestation, mobilisation, concertation)	376	59,9 %	103	92,0 %	479	64,7 %

le tiers des regroupements (33,0 %) mentionnent en organiser régulièrement.

Avant de passer à la section qui analyse le contexte en pandémie, voyons quels étaient les principaux défis pour les groupes communautaires avant le confinement. Le tableau 10 permet de voir que les deux défis les plus fréquents étaient les mêmes pour les groupes de base

et les regroupements, soit les ressources humaines (52,9 %) et le financement (51,6 %). Par exemple, un groupe œuvrant auprès des familles au Bas-Saint-Laurent mentionne la difficulté de « Trouver du financement pour maintenir une équipe de travail stable ». Ce commentaire trouve écho dans plusieurs réponses au sondage.

TABLEAU 10

Principaux défis durant la dernière année financière complétée

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ressources humaines	221	53,1 %	23	51,1 %	244	52,9 %
Financement	217	52,2 %	21	46,7 %	238	51,6 %
Charge de travail	71	17,1 %	7	15,6 %	78	16,9 %
Espace de travail	28	6,7 %	0	0,0 %	28	6,1 %
Membership	7	1,7 %	1	2,2 %	8	1,7 %
Mobilisation	95	22,8 %	13	28,9 %	108	23,4 %
Gouvernance	16	3,8 %	2	4,4 %	18	3,9 %
Réalisation de la mission	20	4,8 %	4	8,9 %	24	5,2 %
Autres	29	7,0 %	3	6,7 %	32	6,9 %

* Certains répondants ont donné plus d'une réponse à cette question.

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

Les groupes communautaires face à la pandémie

La pandémie a bouleversé l'ensemble des secteurs de la société, y compris le secteur communautaire. Notre enquête nous a permis de mesurer la nature de cet impact. Voyons maintenant dans le détail ce qu'il en est.

5.1 Changements dans les besoins des populations rejointes

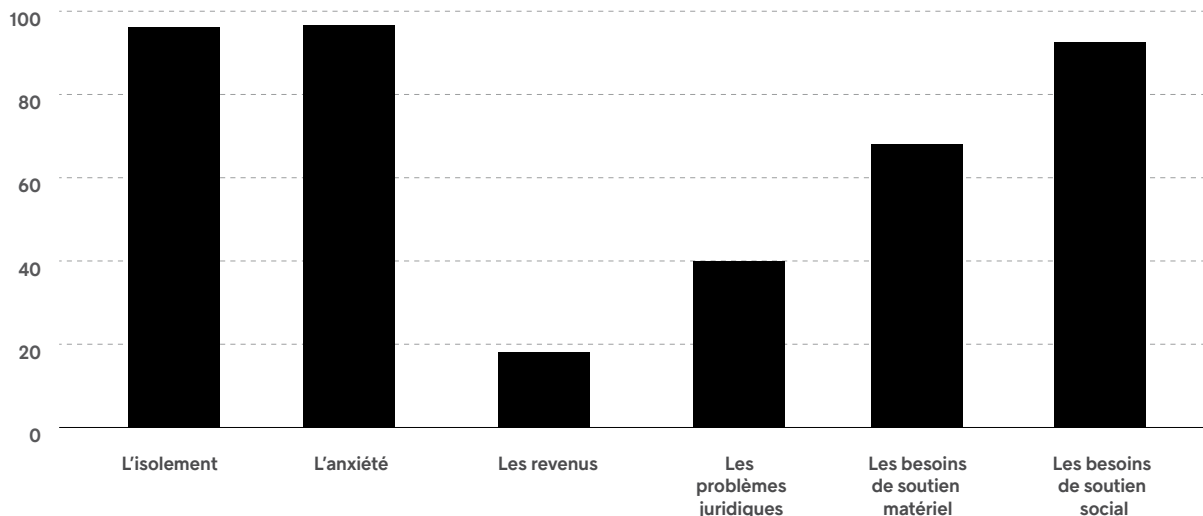
Nous l'avons vu plus haut, les groupes communautaires autonomes sont liés de près aux communautés dans lesquelles ils sont implantés. Afin d'apprécier les changements au sein des groupes, nous jugeons qu'il est essentiel de voir d'abord comment ces communautés ont changé en raison de la pandémie.

Comme on peut le voir au graphique 7, presque tous les groupes ont fait état d'une augmentation de l'isolement (96,3 %), de l'anxiété (96,6 %) et des besoins de soutien social (92,5 %) dans les communautés et les populations visées.

Ces augmentations expliquent sans doute, en partie, pourquoi les groupes considèrent qu'il était plus difficile de rejoindre les membres des communautés avec lesquelles ils travaillent. C'est ce qu'illustre le graphique 8. Cela est encore plus vrai pour les groupes de base (61,2 %) que les regroupements (50,0 %). Lorsque l'on regarde par type de population, on constate qu'une majorité de groupes ont trouvé particulièrement difficile de rejoindre les personnes en situation de pauvreté (60,0 %), les jeunes (59,1 %) et les aîné·e·s (58,7 %). L'aspect de la fracture numérique n'a pas été abordé de front dans le questionnaire. Toutefois, on sait que l'accès au matériel et à la technologie n'est pas distribué équitablement dans la population ou sur le territoire du Québec. À cela, il faut ajouter un manque de littératie et de culture numérique. Cela affecte autant les employé·e·s des groupes communautaires que les participant·e·s à divers niveaux.

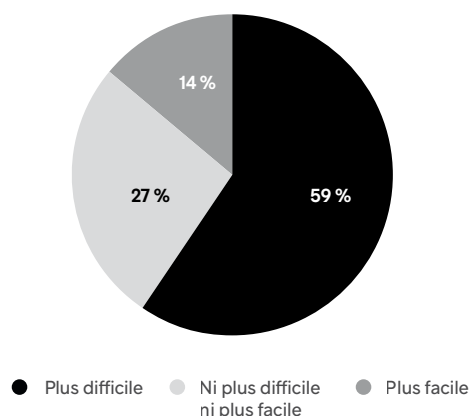
GRAPHIQUE 7

Augmentation de certains éléments dans les populations ou communautés visées



GRAPHIQUE 8

Changement dans la capacité de rejoindre les populations ou les communautés visées



Nous avons demandé aux répondants de nous indiquer comment les besoins des populations rejointes avaient évolué pendant le premier confinement et nous présentons les changements par rapport aux besoins au tableau 11. La grande majorité des organismes ont perçu une augmentation des besoins de soutien (soutien psychologique, relations d'aide, etc., 88,5 %), des besoins de base (alimentation, logement, etc., 72,2 %) et des besoins de référencement vers d'autres ressources (70,1 %).

Voyons maintenant comment la perception des organismes de l'évolution des besoins des personnes rejointes a changé en fonction du ministère responsable

de leur financement à la mission. Comme on peut le voir au tableau 12, les groupes liés au ministère de la Famille (85,4 %) sont ceux qui ont le plus rapporté d'augmentation des besoins de base, suivis par les groupes liés au ministère du Travail (75,3 %) et ceux de la Santé et des Services sociaux (71,5 %). Les groupes liés au ministère du Travail sont ceux qui ont le plus rapporté d'augmentation en besoins matériels (66,6 %) et en matière de défense des droits (70,3 %). Les groupes liés au ministère de la Famille (97,6 %) sont ceux qui ont le plus rapporté d'augmentation des besoins en soutien, suivis par les groupes liés au ministère du Travail (89,3 %) et ceux de la Santé et des Services sociaux (88,3 %).

TABLEAU 11

Besoins ayant augmenté durant la première vague de la pandémie

	Total	
	Nb	%
Besoins de base	446	72,2 %
Besoins matériels	333	58,3 %
Besoin de soutien	621	88,5 %
Besoin de référencement	462	70,1 %
Besoins en matière de défense de droits	256	48,4 %
Autres besoins spécifiques	183	78,9 %

TABLEAU 12

Augmentation des besoins perçus par les groupes selon le ministère qui les finance à la mission

	Santé		Travail		Famille		Éducation		Autres	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Besoins de base	281	71,5 %	70	75,3 %	35	85,4 %	33	67,3 %	27	64,3 %
Besoins matériels	205	57,6 %	62	66,7 %	23	62,2 %	27	58,7 %	16	41,0 %
Besoin de soutien	391	88,3 %	108	89,3 %	41	97,6 %	46	86,8 %	35	81,4 %
Besoin de référencement	287	69,0 %	85	74,6 %	31	73,8 %	33	67,3 %	26	68,4 %
Besoins en matière de défense de droits	141	43,7 %	78	70,3 %	9	33,3 %	18	43,9 %	10	37,0 %
Autres besoins	117	81,3 %	31	79,5 %	7	77,8 %	15	65,2 %	13	76,5 %

Des différences sont également perceptibles selon les régions, comme on peut le voir au tableau 13. À part xles besoins de soutien, les organismes situés dans les régions peu touchées par les cas de COVID ont été moins

nombreux à percevoir une augmentation des besoins. Toutefois, on remarque une certaine correspondance entre les régions moyennement et fortement touchées.

TABLEAU 13

Augmentation des besoins selon les régions

	Régions peu touchées		Régions moyennement touchées		Régions fortement touchées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Besoins de base	73	62,9 %	168	75,3 %	177	73,8 %
Besoins matériels	54	51,9 %	123	60,0 %	137	61,2 %
Besoin de soutien	112	86,2 %	222	90,2 %	249	87,7 %
Besoin de référencement	77	63,1 %	174	73,4 %	181	69,9 %
Besoins en matière de défense de droits	33	35,1 %	88	47,1 %	116	55,2 %
Autres besoins	28	65,1 %	57	81,4 %	82	82,0 %

Environ 200 groupes nous ont indiqué que certains besoins spécifiques particuliers avaient augmenté. Parmi les réponses que nous avons récoltées, notons particulièrement le besoin de contacts sociaux, de briser l'isolement (39 organismes) et le besoin de comprendre les mesures sanitaires (36 groupes). Plus des deux tiers des groupes ayant donné cette dernière réponse (25 groupes) se trouvent dans les régions fortement touchées.

5.2 Changements dans les activités et l'organisation du travail

Notre sondage révèle par ailleurs que ces besoins en croissance et les contraintes liées aux mesures sanitaires ont forcé les groupes à changer leurs façons de travailler.

Pendant la première vague et le confinement strict imposé par le gouvernement, plus du tiers des groupes (37,6 %) ont fermé complètement leurs locaux et leurs bureaux. Une faible minorité (4,5 %) a pour sa part étendu ses heures d'ouverture (tableau 14).

TABLEAU 14

Variation des horaires des organismes selon le type de groupe

	Total	
	Nb	%
Fermeture complète de nos locaux/bureaux	276	37,6 %
Fermeture partielle de nos locaux/bureaux	221	30,1 %
Maintien de l'horaire de nos locaux/bureaux	205	27,9 %
Augmentation des heures d'ouverture de nos locaux/bureaux	33	4,5 %

Examinons maintenant les données par régions en fonction du degré auquel elles ont été touchées par la pandémie. C'est ce qu'illustre le tableau 15. Sans surprise, on peut voir que les régions les plus touchées par la pandémie sont celles qui comptent le plus de groupes communautaires ayant fermé complètement leurs bureaux et leurs locaux (39,9 %) et ce sont également dans ces régions qu'il y a le moins de groupes qui ont

maintenu leur horaire habituel (25,4 %). Toutefois, les différences entre les régions ne sont pas très importantes et les conséquences du confinement sur l'horaire d'ouverture des locaux et des bureaux ont été significatives à travers l'ensemble du Québec. En effet, les mesures sanitaires ont été les mêmes, peu importe la situation épidémiologique durant la première vague.

TABLEAU 15

Variation des horaires des organismes en fonction de leur région administrative

	Régions peu touchées		Régions moyennement touchées		Régions fortement touchées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Fermeture complète de nos locaux/bureaux	48	35,3 %	72	34,1 %	154	39,9 %
Fermeture partielle de nos locaux/bureaux	41	30,1 %	63	29,9 %	117	30,3 %
Maintien de l'horaire de nos locaux/bureaux	39	28,7 %	68	32,2 %	98	25,4 %
Augmentation des heures d'ouverture de nos locaux/bureaux	8	5,9 %	8	3,8 %	17	4,4 %

Cela ne veut pas dire pour autant que leurs activités se sont arrêtées. En fait, comme on peut le voir au tableau 16, l'arrêt complet des activités est relativement bien distribué entre les régions, avec environ un groupe sur 10 qui a suspendu ses activités pendant le premier confinement (entre 8,5 et 14,0 %). Il est par ailleurs étonnant de voir que la proportion d'organismes ayant

arrêté complètement leurs activités est plus élevée dans les régions peu touchées (14,0 %). Tout de même, il n'en demeure pas moins que cette proportion atteint la moitié de ce que l'enquête du Ontario Nonprofit Network a observé pour cette province. À l'inverse, on note que l'augmentation des activités s'est fait légèrement plus sentir dans les régions fortement touchées (16,8 %).

TABLEAU 16

Effet du confinement sur la réalisation des activités normales du groupe communautaire

	Régions peu touchées		Régions moyennement touchées		Régions fortement touchées		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
Arrêt complet de nos activités	19	14,0 %	18	8,5 %	41	10,6 %	78	10,6 %
Réduction de nos activités	77	56,6 %	111	52,6 %	196	50,6 %	384	52,3 %
Maintien de nos activités	22	16,2 %	56	26,5 %	85	22,0 %	163	22,2 %
Augmentation de nos activités	18	13,2 %	26	12,3 %	65	16,8 %	109	14,9 %

Au tableau 17, nous apercevons les activités qui ont été suspendues ou limitées dans les plus grandes proportions. Les levées de fonds (96,7 %) sont celles qui ont été les plus touchées, suivies par les activités de mobilisation sociale (84,9 %). Ces deux types d'activités sont pourtant essentielles pour les groupes communautaires. Dans le premier cas, cela leur assure d'avoir les fonds pour pouvoir réaliser l'entièreté de leurs

activités et de leur mission malgré un financement public pas toujours à la hauteur, alors que dans le deuxième cas, il s'agit d'un des aspects fondamentaux qui fait la particularité de l'action communautaire autonome. Les activités de représentation ont diminué pour tous les types de groupes, mais particulièrement pour les groupes de base (75,6 %).

TABLEAU 17

Activités suspendues ou limitées

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Activités de mobilisation sociale	248	85,8 %	68	81,9 %	316	84,9 %
Éducation populaire	246	75,7 %	41	62,1 %	287	73,4 %
Événements de levées de fonds	224	96,6 %	10	100,0 %	234	96,7 %
Formation	241	78,8 %	51	65,4 %	292	76,0 %
Milieus de vie et de soutien à la communauté	243	78,1 %	3	50,0 %	246	77,6 %
Représentations	300	75,6 %	54	52,9 %	354	70,9 %

* Pour calculer les pourcentages, nous avons utilisé les réponses des groupes qui avaient fait ce type d'activité avant la pandémie. Cela explique pourquoi trois regroupements peuvent donner un pourcentage de 50 % : les regroupements sont peu nombreux en temps normal à offrir des activités de milieux de vie et de soutien à la communauté.

Toutes les activités n'ont pas connu des baisses. Au contraire, certaines se sont maintenues à un rythme équivalent à avant le confinement, ou ont même connu une augmentation de leur fréquence. Le tableau 18 offre un aperçu des activités qui ont augmenté. Le dépannage alimentaire est la catégorie d'activité qui a augmenté dans la plus grande proportion. La moitié des groupes qui faisaient déjà ce type d'activité (51,0 %) a mentionné l'avoir augmenté. L'accueil et l'écoute sont aussi des activités qui ont connu une hausse durant le confinement, bien que plus modeste : 41,1 % des groupes ont mentionné une augmentation de cette activité. Notons par ailleurs que les réunions de travail ont augmenté pour un peu plus du quart des groupes (27,6 %), mais pour près de la moitié des regroupements (46,7 %).

Ce maintien d'au moins une partie des activités, même pour les groupes qui ont dû fermer complètement leurs locaux, s'explique en grande partie par la capacité de faire le travail à distance. Selon les groupes sondés, seule une faible minorité (4,9 %) n'a pu faire aucune activité ou tâche à distance (tableau 19). Les regroupements ont été en mesure de faire plus de télétravail que les groupes de base. En moyenne, un peu plus de la moitié des activités pouvaient se faire à distance pour les groupes de base (56,0 %), alors que, pour les regroupements, la grande majorité des activités tombaient dans cette catégorie (81,0 %).

TABLEAU 18

Activités accrues

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Réunions de travail	148	24,3 %	50	46,7 %	198	27,6 %
Accompagnement et référence	103	20,8 %	25	47,2 %	128	23,4 %
Accueil et écoute	195	40,5 %	15	51,7 %	210	41,1 %
Aide et entraide	113	28,8 %	5	31,3 %	118	28,9 %
Analyse des enjeux sociaux	39	22,8 %	38	40,9 %	77	29,2 %
Dépannage (alimentaire, matériel, etc.)	71	50,7 %	5	55,6 %	76	51,0 %

TABLEAU 19

Part des activités possibles de faire à distance

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
	35	5,8 %	0	0,0 %	35	4,9 %
10 % ou moins	38	6,3 %	0	0,0 %	38	5,3 %
11 à 25 %	76	12,5 %	5	4,5 %	81	11,3 %
26 à 50 %	155	25,6 %	12	10,8 %	167	23,3 %
51 à 75 %	107	17,7 %	22	19,8 %	129	18,0 %
76 à 90 %	87	14,4 %	26	23,4 %	113	15,8 %
Plus de 90 %	108	17,8 %	46	41,4 %	154	21,5 %
Pas de réponse	22	3,5 %	1	0,9 %	23	3,1 %
Moyenne	606	56,0 %	111	81,0 %	717	60,0 %

Dans le tableau 20, les types d'activités sont présentés avec les pourcentages des organismes qui les font entièrement à distance. À l'exception du dépannage alimentaire (6,4 %) et de l'hébergement (1,5 %), les activités se font majoritairement complètement à distance. Les activités de recherche (97,0 %) et de

concertation (92,0 %) sont celles qui ont été le plus déléguées au virtuel, alors que le milieu de vie et le soutien à la communauté (52 %) et l'aide et l'entraide (55,8 %) ont été des activités plus partagées, avec une bonne part en présence.

TABLEAU 20

Activités normales de l'organisme qui se sont faites entièrement en distance pendant la première vague

	Nb	Total
		%
Réunions de travail	473	67,3 %
Accompagnement et référence	343	66,2 %
Accueil et écoute	346	69,1 %
Activités de concertation	413	92,0 %
Activités de mobilisation sociale	177	85,1 %
Aide et entraide	216	55,8 %
Analyse des enjeux sociaux	209	89,3 %
Dépannage (alimentaire, matériel, etc.)	9	6,4 %
Éducation populaire	199	78,3 %
Événements de levées de fonds	32	71,1 %
Formation	196	85,2 %
Hébergement	1	1,5 %
Milieux de vie et de soutien à la communauté	115	52,0 %
Participation à des activités de recherche	129	97,0 %
Promotion et sensibilisation	336	82,8 %
Représentations	336	88,0 %
Autre	25	69,4 %

Nous avons également voulu connaître les changements survenus dans les équipes de travail. Au tableau 21, nous observons qu'environ un groupe sur cinq a dû mettre à pied de façon permanente un membre du personnel. Cela représente le double de ce qui été observé dans l'étude du CSMO-ESAC qui portait sur le secteur de l'économie solidaire et les groupes communautaires. Les mises à pied temporaires ont été, quant à elles, beaucoup moins fréquentes. Alors que le CSMO estimait que 64 % des groupes avaient procédé à de telles mises à pied, seulement le tiers des répondants à notre enquête (32,4 %) disent avoir mis à pied temporairement des employé·e·s. Le fait que notre sondage ait été réalisé plus longtemps après le premier confinement explique probablement une partie des différences observées. Certaines mises à pied temporaires ont pu par exemple devenir permanentes. N'empêche, plus de la moitié des groupes (54,2 %) ont vu leur équipe de travail se réduire entre les mois de mars et de juin. Les regroupements sont moins nombreux à avoir vu leur équipe se réduire (33,9 %), mais rappelons que leurs équipes sont généralement moins grandes que celles des groupes de base. À cela, il faut ajouter une réduction d'heures pour certains membres du personnel dans 18,3 % des groupes de base et 8,9 % des regroupements. À l'inverse, les heures de travail ont augmenté pour 18,6 % des groupes et 16,5 % d'entre eux ont embauché plus de personnel de manière temporaire ou permanente.

TABLEAU 21

Changements dans l'organisation du travail

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Certains membres du personnel ont arrêté de travailler de manière permanente (incluant les départs volontaires et les mises à pied).	145	23,1 %	16	14,3 %	161	21,8 %
Certains membres du personnel ont arrêté de travailler de façon temporaire.	218	34,7 %	22	19,6 %	240	32,4 %
Certains membres du personnel ont vu leurs heures réduites.	115	18,3 %	10	8,9 %	125	16,9 %
Nous avons dû réorganiser les tâches et les activités de certains ou de tous les membres du personnel.	473	75,3 %	71	63,4 %	544	73,5 %
Nous avons versé le salaire de certains ou de tous les membres du personnel au-delà des heures réellement travaillées.	295	47,0 %	39	34,8 %	334	45,1 %
Nous avons dû augmenter les heures de certains ou de tous les membres du personnel.	110	17,5 %	28	25,0 %	138	18,6 %
Nous avons dû engager temporairement plus de personnel.	78	12,4 %	7	6,3 %	85	11,5 %
Nous avons dû engager plus de personnel de manière permanente.	33	5,3 %	3	2,7 %	36	4,9 %

Pour mieux comprendre pourquoi les équipes de travail ont changé de composition pendant le confinement, nous avons demandé aux répondants de nous donner les principales raisons expliquant les départs de personnel (tableau 22). Les réponses ont été séparées pour distinguer les départs permanents et temporaires. Nous présentons ici un seul tableau, celui des départs temporaires, parce qu'il s'agit des départs les plus fréquents et que les deux tableaux sont assez similaires. Toutefois, on remarque dans les départs temporaires une particularité qui n'est pas présente pour les départs permanents. Dans les deux cas, la réponse la plus fréquente était la diminution des activités de l'organisme, mais on observe un écart important entre ce que nous ont répondu les groupes de base et les regroupements. Ainsi, il s'agit de la justification pour la majorité des groupes de base (52,9 %), mais de seulement le quart des regroupements (26,7 %). La réponse la plus populaire pour les regroupements est plutôt l'augmentation de la charge familiale (43,3 %) qui arrive en deuxième position pour les groupes de base (30,0 %).

Si la charge familiale (et domestique) a pu être plus lourde pour l'ensemble de la population (désinfection, soin des enfants, école à la maison, etc.), plusieurs études²⁸ ont démontré qu'elle s'est alourdie encore plus pour les femmes, qui composent la majorité des employé·s des groupes communautaires. Notons également que la mise en place de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a eu un effet tout de même significatif sur le personnel des groupes communautaires puisqu'un groupe sur cinq a indiqué que c'était une des principales raisons de leurs départs temporaires (21,2 %). Pour les départs permanents, la proportion est un peu plus élevée à 28,8 %. Cela témoigne des conditions de travail précaires pour certains postes dans le milieu communautaire puisque la PCU représentait un montant de 500 \$ par semaine (imposable), ce qui revient à un peu moins que l'équivalent d'un travail de 35 heures à 15 \$ de l'heure.

TABLEAU 22

Raisons principales des arrêts de travail temporaire ou des réductions d'heures

	Groupe de base/organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Il n'y avait pas assez de travail ou d'activités pour justifier les postes ou les horaires.	139	52,9 %	8	26,7 %	147	50,2 %
Les fonds manquaient pour payer l'ensemble de la masse salariale.	36	13,7 %	0	0,0 %	36	12,3 %
Leur charge familiale rendait impossible de travailler avec la même intensité.	79	30,0 %	13	43,3 %	92	31,4 %
Les conditions de santé des personnes concernées les mettaient trop à risque pour continuer de travailler.	58	22,1 %	9	30,0 %	67	22,9 %
Les personnes ont dû se mettre en isolement en raison de la COVID-19.	44	16,7 %	2	6,7 %	46	15,7 %
La Prestation canadienne d'urgence (PCU) rendait les conditions de travail de notre organisme moins attrayantes.	57	21,7 %	5	16,7 %	62	21,2 %
Autre	33	12,5 %	10	33,3 %	43	14,7 %

* Certains répondants ont donné plus d'une réponse à cette question.

Pour les personnes qui ont conservé leur emploi, certains aspects ont compliqué la réalisation de leurs tâches. Le tableau 23 permet de voir certains de ces éléments. Le premier élément à considérer est l'accès au matériel et à la technologie permettant un travail à distance. Nous avons regardé trois de ces aspects : l'accès au matériel et aux logiciels informatiques, l'accès à une connexion Internet fiable et l'accès à une ligne téléphonique adéquate. Il n'y a pas de différence significative entre les types d'organismes, mais on en trouve selon le type de régions touchées. Les

organismes situés dans les régions peu touchées ont, dans une moins grande proportion, accès au matériel (71,3 %), à une connexion fiable (73,5 %) ou à une ligne téléphonique adéquate (69,9 %). Il n'en demeure pas moins que la majorité des groupes de chaque région arrivait à obtenir le matériel et la technologie nécessaires, mais la réalité des régions peu touchées (également des régions moins densément peuplées) explique peut-être en partie pourquoi une plus grande proportion de groupes qui s'y trouvent ont dû arrêter complètement leurs activités.

TABLEAU 23

Accès au matériel et à la technologie pour le travail selon leur région administrative

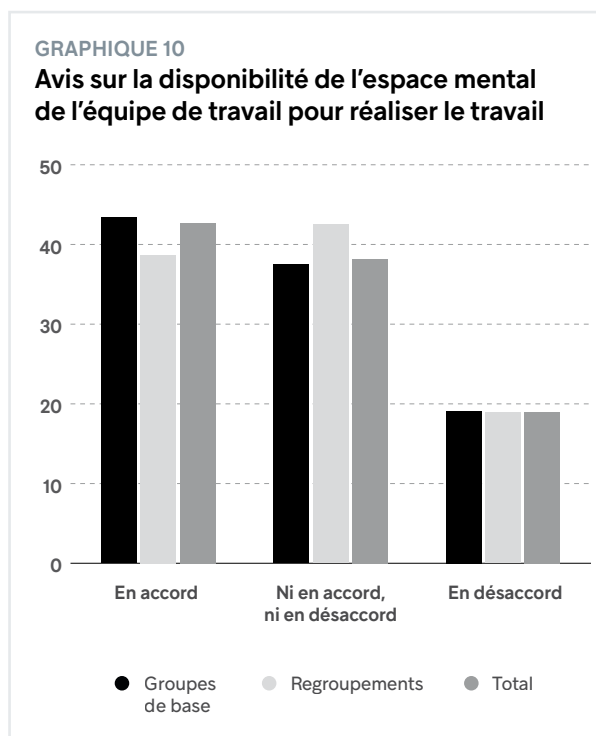
	Régions peu touchées		Régions moyennement touchées		Régions fortement touchées		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Les membres de l'équipe de travail avaient accès au matériel et aux logiciels informatiques adéquats pour faire leur travail.	97	71,3 %	173	81,6 %	312	80,0 %	582	78,9 %
Les membres de l'équipe de travail avaient accès à une connexion Internet adéquate pour faire leur travail.	100	73,5 %	177	83,5 %	321	82,3 %	598	81,0 %
Les membres de l'équipe de travail avaient accès à une ligne téléphonique adéquate pour faire leur travail.	95	69,9 %	168	79,2 %	318	81,5 %	581	78,7 %

Au graphique 9, nous présentons la situation pour l'accès à un espace physique adéquat. Seulement la moitié des groupes (54,6 %) estiment que leurs employé·e·s avaient accès à un espace physique adéquat pour faire leur travail. Bien que seulement 12,4 % aient affirmé être franchement en désaccord, on peut se demander si les groupes qui sont « ni en accord, ni en désaccord » sont satisfaits de leur situation.



Le graphique 10 porte quant à lui sur l'espace mental pour réaliser le travail. Dans ce cas, c'est moins de la moitié des groupes qui se disent satisfaits avec cet espace (42,7 %), et environ 1 groupe sur 5 qui se dit franchement en désaccord. Comme nous l'avons vu plus haut, la charge familiale est un facteur qui a pesé beaucoup sur l'équilibre des membres des équipes de travail.

Ce manque d'espace physique et mental, combiné à la transition vers le télétravail et la reconfiguration nécessaire des activités et du travail, a eu des effets sur le climat de travail. Au tableau 24, nous voyons que la planification des activités (72,9 %), la capacité à prévoir des charges de travail réalistes (67,9 %), le sentiment d'accomplissement lié à son travail (69,1 %) et la conciliation famille-travail (65,5 %) ont été plus difficiles pour les deux tiers des groupes. Encore une fois,



rappelons que les femmes sont majoritaires à travailler dans le communautaire. Ce sont également elles qui ont la charge de la majorité des tâches liées au soin (des enfants, mais également des personnes vulnérables et en perte d'autonomie) et du ménage. En somme, rien ne s'est amélioré au chapitre du climat de travail. L'aspect le plus positif (ou le moins négatif) est la collaboration entre les membres de l'équipe de travail. Moins de la moitié des groupes a trouvé plus difficile de collaborer (46,6 %), mais seulement 8,6 % ont mentionné que cet aspect s'était amélioré. Notons par ailleurs que, malgré que la conciliation famille-travail ait été plus difficile pour une majorité de groupes, une minorité non négligeable (11,6 %) a trouvé que le confinement avait facilité la situation. Les résultats sont assez similaires entre les groupes de base et les regroupements, mais on note que la charge de travail réaliste a été légèrement plus difficile à prévoir pour ces derniers (75,9 %).

TABLEAU 24

Changement dans le climat de travail selon certains aspects

		Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
		Nb	%	Nb	%	Nb	%
La planification des activités	Plus difficile	453	72,8 %	82	73,2 %	535	72,9 %
	Pareil	145	23,3 %	29	25,9 %	174	23,7 %
	Plus facile	24	3,9 %	1	0,9 %	25	3,4 %
Une charge de travail réaliste	Plus difficile	409	66,4 %	85	75,9 %	494	67,9 %
	Pareil	173	28,1 %	26	23,2 %	199	27,3 %
	Plus facile	34	5,5 %	1	0,9 %	35	4,8 %
Le sentiment d'accomplissement d'avoir pu bien faire son travail	Plus difficile	426	68,7 %	80	71,4 %	506	69,1 %
	Pareil	152	24,5 %	26	23,2 %	178	24,3 %
	Plus facile	42	6,8 %	6	5,4 %	48	6,6 %
La supervision et le soutien offerts aux membres de l'équipe	Plus difficile	384	61,9 %	68	60,7 %	452	61,7 %
	Pareil	206	33,2 %	42	37,5 %	248	33,9 %
	Plus facile	30	4,8 %	2	1,8 %	32	4,4 %
La conciliation famille- travail-vie personnelle	Plus difficile	411	66,0 %	70	63,1 %	481	65,5 %
	Pareil	137	22,0 %	31	27,9 %	168	22,9 %
	Plus facile	75	12,0 %	10	9,0 %	85	11,6 %
La collaboration et l'entraide entre les membres de l'équipe	Plus difficile	290	46,5 %	53	47,3 %	343	46,6 %
	Pareil	281	45,0 %	49	43,8 %	330	44,8 %
	Plus facile	53	8,5 %	10	8,9 %	63	8,6 %

5.3 Changements dans la vie associative

De changements s'observent également au chapitre des bénévoles. Pour plus des deux tiers des groupes (71,7 %), une diminution du nombre de militant-e-s et de bénévoles a été observée avec le confinement, tel qu'illustré au tableau 25.

Pour plus de la moitié des groupes de base (59,2 %) et près du tiers des regroupements (29,5 %), les motivations pour faire du bénévolat ont peu changé avec le

confinement (tableau 26). Pour les groupes qui ont perçu un changement dans la raison de l'engagement, l'attachement à l'organisme et à ses valeurs est la raison la plus nommée (23,8 %). Rappelons qu'il s'agissait également de la principale raison pour l'année 2019. Le désir de s'impliquer dans un organisme auquel on est attaché a donc été très fort pendant le confinement, alors que les besoins étaient énormes.

TABLEAU 25

Variation dans le nombre de militant-e-s et de bénévoles durant le confinement

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Le nombre de militants, militantes et bénévoles a diminué.	408	72,7 %	37	61,7 %	445	71,7 %
Le nombre de militants, militantes et bénévoles s'est maintenu, et le profil des personnes est resté le même.	119	21,2 %	20	33,3 %	139	22,4 %
Le nombre de militants, militantes et bénévoles s'est maintenu, mais le profil des personnes a changé.	22	3,9 %	0	0,0 %	22	3,5 %
Le nombre de militants, militantes et bénévoles a augmenté.	12	2,1 %	3	5,0 %	15	2,4 %

TABLEAU 26

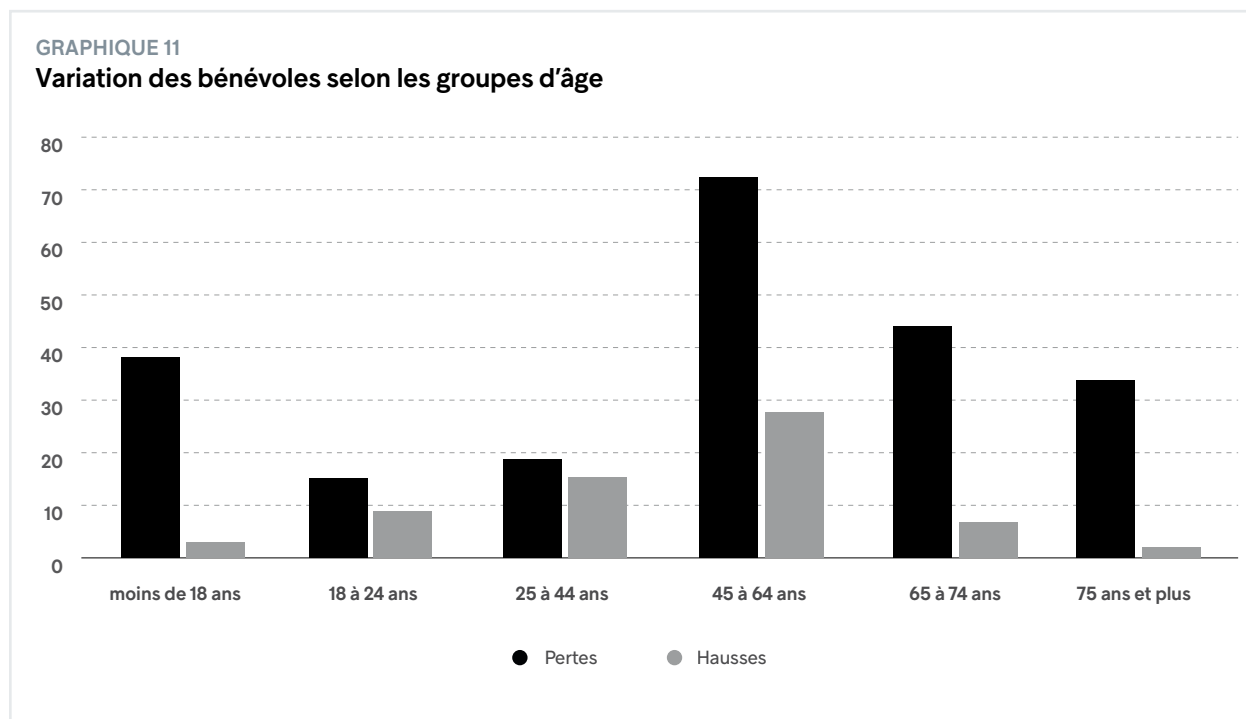
Motivations principales des bénévoles durant le confinement

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Les mêmes qu'avant la pandémie	372	59,2 %	33	29,5 %	405	54,7 %
Donner du temps pendant le confinement	83	13,2 %	6	5,4 %	89	12,0 %
Répondre à l'appel gouvernemental	20	3,2 %	1	0,9 %	21	2,8 %
Effectuer une activité scolaire obligatoire	2	0,3 %	0	0,0 %	2	0,3 %
Donner du temps à la retraite	38	6,1 %	1	0,9 %	39	5,3 %
Briser l'isolement ou rencontrer de nouvelles personnes	62	9,9 %	5	4,5 %	67	9,1 %
Pratiquer ou apprendre une langue	2	0,3 %	0	0,0 %	2	0,3 %
Obtenir une première expérience de travail au Canada	3	0,5 %	1	0,9 %	4	0,5 %
Améliorer ses perspectives d'emploi	3	0,5 %	1	0,9 %	4	0,5 %
Participer par attachement à l'organisme ou aux valeurs qu'il véhicule	156	24,8 %	20	17,9 %	176	23,8 %
Réagir à une perte d'emploi ou à l'incapacité à se trouver un travail	6	1,0 %	0	0,0 %	6	0,8 %
Autre	100	15,9 %	17	15,2 %	117	15,8 %

Au graphique 11, nous présentons les variations de bénévoles selon les groupes d'âge de ces derniers pendant la première vague. Rappelons que les consignes étaient de rester autant que possible à la maison et que seul un nombre limité de lieux de travail demeuraient ouverts. Bon nombre de personnes ont dû migrer vers le télétravail, et la fermeture des écoles et des services de garde a rendu la vie à la maison plus complexe à gérer. À cela, ajoutons que des consignes invitaient fortement les personnes plus âgées à s'isoler en raison des risques accrus liés au virus. Finalement, le confinement a également forcé les organismes à revoir leurs activités habituelles, donc à voir leurs besoins évoluer. Tous ces facteurs ont influencé la capacité de la population générale de donner du temps en bénévolat.

Les plus grandes variations concernent les personnes âgées de 45 à 64 ans. C'est dans ce groupe d'âge que l'on retrouve à la fois le plus d'organismes rapportant une diminution de bénévoles (72,3 %) ainsi que le plus d'organismes rapportant une augmentation (27,7 %).

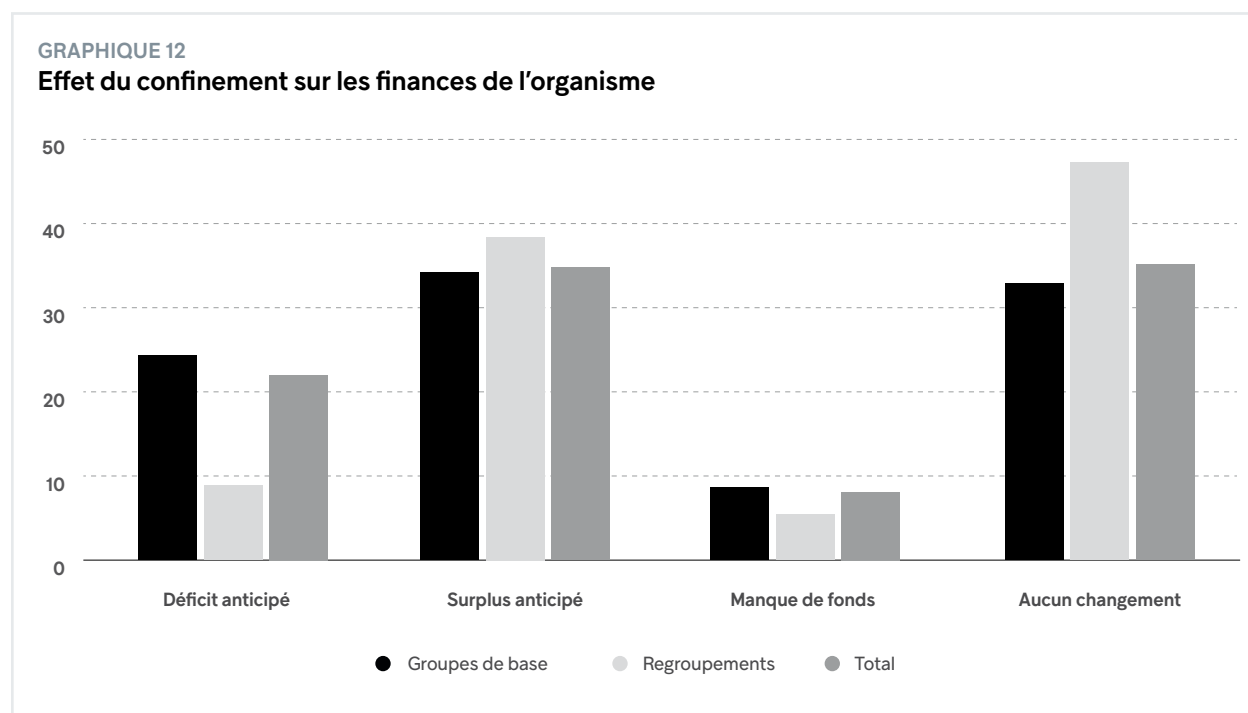
Seulement le tiers des organismes (33,7 %) ont répondu avoir connu une baisse de bénévoles et de militant-e-s de 75 ans et plus, mais il s'agit également du groupe d'âge pour lequel le moins d'organismes ont noté une augmentation (2,0 %), suivi par les moins de 18 ans (2,9 %). N'empêche, pour les plus âgé-e-s, il s'agit d'une stabilité étonnante étant donné les restrictions importantes qui leur étaient imposées.



5.4 Changements dans le financement

Avant la pandémie, le financement était l'un des défis principaux des groupes communautaires. Qu'en est-il maintenant? La première façon d'aborder la question est de regarder l'effet du confinement sur les finances des organismes. On l'a vu plus haut, les organismes ont été confrontés à plusieurs changements qui les ont forcés à revoir leurs horaires et leurs activités. On constate à ce chapitre que les groupes vivent plusieurs réalités différentes (graphique 12). Pour le tiers des groupes

(34,8 %), un surplus est à anticiper. Pour un autre tiers (35,1 %), aucun changement n'a été observé. Enfin, pour 22,0 % des groupes, le confinement a créé un déficit anticipé. Cela est surtout vrai pour les groupes de base (24,3 %) alors que très peu de regroupements (8,9 %) croient qu'ils finiront l'année avec un déficit. La situation est donc bien meilleure pour les groupes communautaires autonomes que pour l'ensemble du secteur de l'économie sociale où la moitié des répondants faisait part de pertes.



Nous n'avons pas quantifié les pertes globales, mais nous avons demandé aux groupes de nous dire comment leurs sources de revenus avaient varié. Le tableau 27 permet de voir le pourcentage des groupes qui ont connu des pertes dans les différentes catégories. L'autofinancement est la source de financement qui a diminué pour le plus de groupes (60,8 %). Cela n'est pas surprenant puisque, comme nous l'avons vu plus haut, presque toutes les campagnes de financement ont été

soit annulées, soit réduites. Les regroupements ont moins connu de pertes dans ce secteur (35,8 %). Bien que ces pourcentages soient élevés, il semble que ce soit moins pire qu'en Ontario, où les trois quarts des organismes à but non lucratif (75 %) mentionnent des pertes liées à l'autofinancement. Notre enquête révèle également que le financement par projets a aussi été réduit pour plusieurs groupes de base (21,5 %), bien que dans une moindre mesure.

TABLEAU 27

Perte dans les différentes catégories de financement

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Mission globale	28	4,5 %	0	0,0 %	28	3,8 %
Projets	122	21,5 %	8	7,8 %	130	19,4 %
Ententes de services	74	13,1 %	5	5,2 %	79	12,0 %
Autofinancement/collecte de fonds	395	65,2 %	38	35,8 %	433	60,8 %
Autre	102	27,9 %	14	16,7 %	116	25,8 %

Regardons maintenant les sources de financement. Au tableau 28, nous présentons les groupes qui ont mentionné avoir connu des baisses de financement selon les sources. On note une réduction importante du financement dans la catégorie « Autres » (35,5 %). Cela est intrigant puisque nous ne savons pas quelles sont les sources qui s’y retrouvent, s’il s’agit principalement d’une source, ou d’une multitude. À l’exception de cette catégorie, les fondations représentent la source de financement qui a réduit pour le plus de groupes (23,8 %).

TABLEAU 28

Groupes ayant eu une réduction de financement selon les sources de financement autre que le gouvernement du Québec

	Total	
	Nb	%
Municipalités	17	8,0 %
Gouvernement fédéral	17	8,3 %
Centraide*	2	1,8 %
Fondations	41	23,8 %
Autres	76	35,5 %

* Comprend Centraide Montréal, Centraide Bas-Saint-Laurent et Centraide Québec Chaudière-Appalaches.

Au tableau 29, nous présentons les groupes qui ont connu une augmentation selon les sources. Le gouvernement fédéral est la principale source à avoir augmenté pour le plus de groupes (28,8 %). Cela s’explique sans doute par les nombreux programmes mis en place par ces derniers, notamment pour soutenir les salaires ou le loyer. Rappelons toutefois qu’il s’agissait bien souvent de subventions temporaires sur lesquelles les groupes ne pourront probablement pas compter dans les années à venir. La deuxième source de financement la plus fréquente à augmenter a été Centraide (23,6 %). Les groupes de base ont connu des augmentations plus souvent que les regroupements de façon significative, à l’exception du financement municipal et du financement venant de la catégorie « Autres ». Leur admissibilité aux fonds d’urgence est probablement en cause.

TABLEAU 29

Groupes ayant eu une augmentation de financement selon les sources de financement

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Municipalités	18	9,3 %	2	10,5 %	20	9,4 %
Gouvernement fédéral	56	30,6 %	3	13,6 %	59	28,8 %
Centraide*	25	25,0 %	1	10,0 %	26	23,6 %
Fondations	31	19,5 %	2	15,4 %	33	19,2 %
Autres	37	20,8 %	8	22,2 %	45	21,0 %

* Comprend Centraide Montréal, Centraide Bas-Saint-Laurent et Centraide Québec Chaudière-Appalaches.

Prenons maintenant le temps de regarder les différents programmes de soutien du fédéral pour les entreprises. Nous voyons au tableau 30 qu'environ la moitié des groupes n'a reçu aucune subvention fédérale mise en place pour soutenir l'économie pendant la première vague. Les regroupements ont été ceux qui ont été les plus nombreux en proportion (59,8 %) à ne pas avoir accès à ces sommes. Pour les organismes qui en ont

bénéficié, la Subvention salariale temporaire du Canada couvrant 10 % des salaires²⁹ a été celle qui a été le plus utilisée (29,9 %), suivie du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes³⁰ qui donnait droit à un prêt de 40 000 \$ (24,2 %). Dans ce dernier cas, les groupes de bases ont été environ le double des regroupements en proportion à y accéder (26,0 % comparé à 14,3 %).

TABLEAU 30

Groupes ayant obtenu des subventions fédérales depuis avril selon le programme

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) couvrant 75 % des salaires (nécessitant une preuve de perte de revenu)	124	19,7 %	4	3,6 %	128	17,3 %
Subvention salariale temporaire du Canada couvrant 10 % des salaires	187	29,8 %	34	30,4 %	221	29,9 %
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)	3	0,5 %	0	0,0 %	3	0,4 %
Fonds d'aide et de relance régionale (FARR)	5	0,8 %	1	0,9 %	6	0,8 %
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (prêt de 40 000 \$)	163	26,0 %	16	14,3 %	179	24,2 %
Aucun des choix	279	44,4 %	67	59,8 %	346	46,8 %

Plusieurs programmes visant spécifiquement des groupes communautaires ont aussi été mis en place, tant au fédéral qu'au provincial. Comme on le voit au tableau 31, ceux-ci ont été beaucoup plus accessibles pour les groupes de base que pour les regroupements. En effet, alors que près des deux tiers des groupes de base (64,5 %) ont reçu au moins une subvention d'un fonds d'aide, seulement le quart des regroupements (25,7 %) peuvent en dire autant. Les groupes de bases ont été aussi plus nombreux à obtenir de l'argent de plus d'un fonds d'aide. Si on prend seulement les organismes qui ont reçu des

sommes de ces fonds, cela représente environ la moitié des groupes de base (48,2 %) et seulement le tiers des regroupements (32,3 %). Pour de rares groupes de base, il a même été possible de recevoir de l'argent de cinq sources différentes (1,0 %).

Plusieurs groupes ont souligné quelques écueils liés à ces programmes, notamment la lourdeur de la reddition de compte, la difficulté à faire financer l'ensemble de leurs activités perturbées et les périodes visées trop limitées alors que la pandémie continue de les affecter.

TABLEAU 31

Nombre de fonds d'aide d'urgence obtenus

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Reçu de l'argent d'un programme	182	31,8 %	19	17,4 %	201	29,5 %
Reçu de l'argent de deux programmes	105	18,3 %	6	5,5 %	111	16,3 %
Reçu de l'argent de trois programmes	54	9,4 %	3	2,8 %	57	8,4 %
Reçu de l'argent de quatre programmes	17	3,0 %	0	0,0 %	17	2,5 %
Reçu de l'argent de cinq programmes	6	1,0 %	0	0,0 %	6	0,9 %
Aucun	209	36,5 %	81	74,3 %	290	42,5 %

Nous pouvons maintenant regarder comment ces fonds d'urgence ont été distribués à travers les organismes selon le ministère qui finance leur mission. Selon le tableau 32, ce sont les organismes rattachés au ministère de la Famille (88,4 %) qui ont été les plus nombreux en proportion à recevoir au moins une subvention des fonds d'urgence.

Une large proportion de ces groupes a également pu bénéficier de plus d'un fonds. De l'ensemble des organismes rattachés à ce ministère qui ont répondu à cette question, plus de la moitié sont dans cette situation (58,2 %). Deux autres ministères se distinguent par l'accès aux fonds d'urgence. Deux tiers des groupes rattachés au ministère de la Santé (64,4 %) et la moitié des organismes financés par le ministère de l'Éducation (48,1 %) disent avoir obtenu au moins un fonds d'urgence. La situation

est beaucoup moins favorable pour le ministère du Travail (35,6 %) ou les autres ministères (27,5 %). Dans le cas des groupes liés au ministère du Travail ou à celui de l'Éducation, plusieurs ont mentionné que les critères restrictifs pour être admissibles à l'aide financière ont limité leur capacité d'en profiter. Un regroupement œuvrant sur des enjeux de pauvreté mentionne par exemple que « Les Fonds d'aide d'urgence ont ciblé exclusivement les organisations ayant des pertes de revenus... les organisations ayant un surplus de travail n'ont pu bénéficier de ces fonds... » Les besoins étaient pourtant là aussi. Soulignons enfin que, à l'exception des groupes liés au ministère de la Famille, une forte proportion des organismes n'a pas été en mesure de bénéficier de ces fonds d'aide.

TABLEAU 32

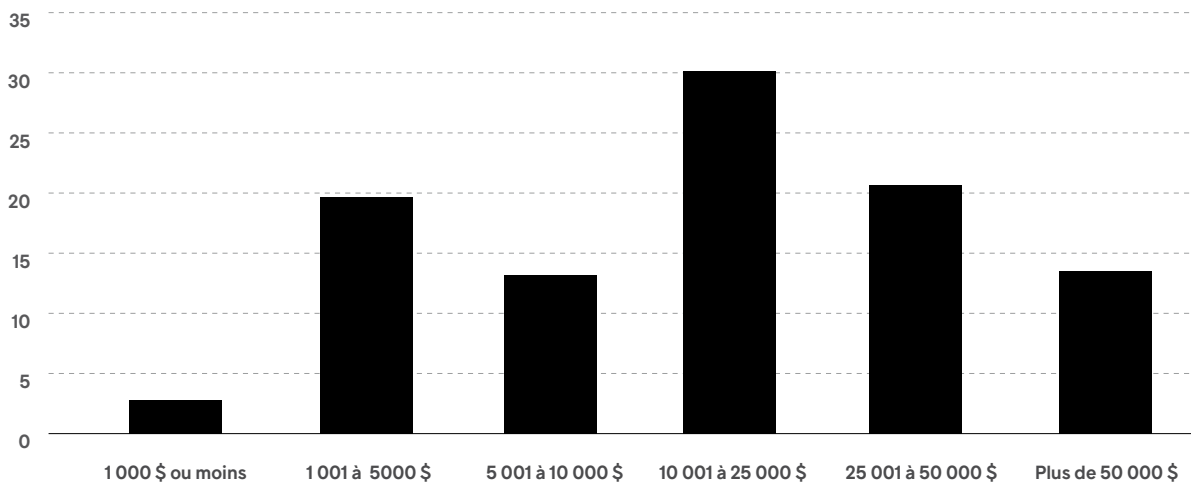
Nombre de fonds d'aide d'urgence obtenus selon le ministère qui finance la mission

	Santé		Travail		Famille		Éducation		Autres	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Reçu de l'argent d'un programme	138	32,3 %	27	22,9 %	13	30,2 %	15	27,8 %	8	20,0 %
Reçu de l'argent de deux programmes	78	18,3 %	11	9,3 %	12	27,9 %	8	14,8 %	2	5,0 %
Reçu de l'argent de trois programmes	41	9,6 %	4	3,4 %	9	20,9 %	2	3,7 %	1	2,5 %
Reçu de l'argent de quatre programmes	14	3,3 %	0	0,0 %	2	4,7 %	1	1,9 %	0	0,0 %
Reçu de l'argent de cinq programmes	4	0,9 %	0	0,0 %	2	4,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Aucun	152	35,6 %	76	64,4 %	5	11,6 %	28	51,9 %	29	72,5 %

Au graphique 13, nous présentons les groupes selon les montants obtenus par les fonds d'urgence. Des organismes qui ont reçu des sommes de ces fonds, près des deux tiers des groupes (64,4 %) ont obtenu plus de 10 000 \$.

GRAPHIQUE 13

Distribution des groupes selon le montant obtenu en fonds d'aide d'urgence depuis avril (toutes sources)



Le tableau 33 permet de voir que les groupes ayant reçu des sommes de plusieurs fonds d'urgence sont généralement ceux qui ont également reçu le plus d'argent. Le tiers des organismes ayant reçu de l'argent de trois fonds ou plus ont reçu plus de 50 000 \$, une proportion qui n'est que de 3,6 % pour ceux qui n'en ont reçu que d'un seul.

TABLEAU 33

Montant reçu des de fonds d'aide d'urgence selon le nombre de fonds obtenus

	Un fonds d'urgence		Deux fonds d'urgences		Trois fonds d'urgence ou plus		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
1000 \$ ou moins	9	4,6 %	0	0,0 %	1	1,8 %	11	2,9 %
1001 à 5000 \$	65	33,5 %	10	9,1 %	0	0,0 %	75	19,5 %
5001 à 10000 \$	26	13,4 %	21	19,1 %	4	7,1 %	51	13,2 %
10 001 à 25 000 \$	67	34,5 %	32	29,1 %	16	26,8 %	116	30,1 %
25 001 à 50 000 \$	20	10,3 %	32	29,1 %	26	30,4 %	80	20,8 %
Plus de 50 000 \$	7	3,6 %	15	13,6 %	30	33,9 %	52	13,5 %

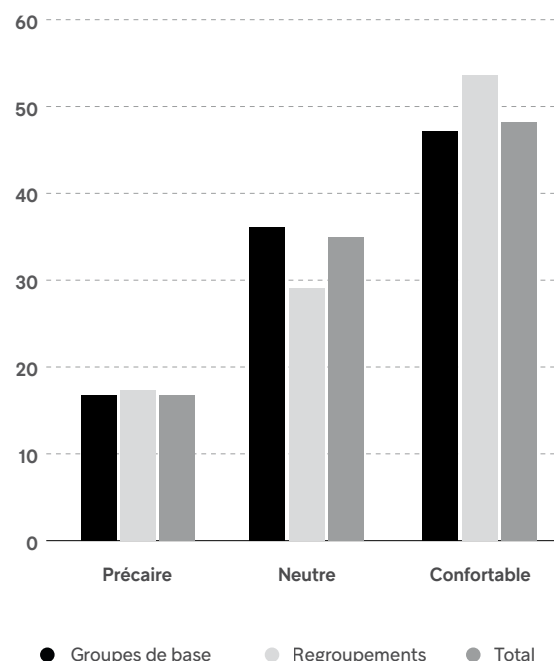
5.5 Regard vers le futur

Au bout du compte, comme nous le montre le graphique 14, la situation financière des groupes semble en bonne posture pour une bonne partie des groupes (48,2 %). De leur côté, 16,8 % disent finir l'année 2020 et commencer 2021 dans une situation économiquement précaire. Il s'agit d'une minorité, mais cela concerne tout de même un nombre important de groupes. S'il y a lieu d'être optimiste devant ce constat, rappelons que cette relative stabilité financière s'est faite au prix de l'arrêt d'un bon nombre d'activités, de l'augmentation des besoins de la population, de l'épuisement des équipes de travail et d'un nombre élevé de subventions temporaires d'urgence.

Au graphique 15, on constate que seulement 6,8 % des groupes pensent avoir une capacité faible à continuer leurs activités dans les prochains mois. Au contraire, plus des deux tiers (69,7 %) croient que leur capacité est forte. La santé financière des groupes n'est sûrement pas étrangère à ce constat, mais l'ancrage dans la communauté et la résilience des équipes n'est pas non plus à négliger.

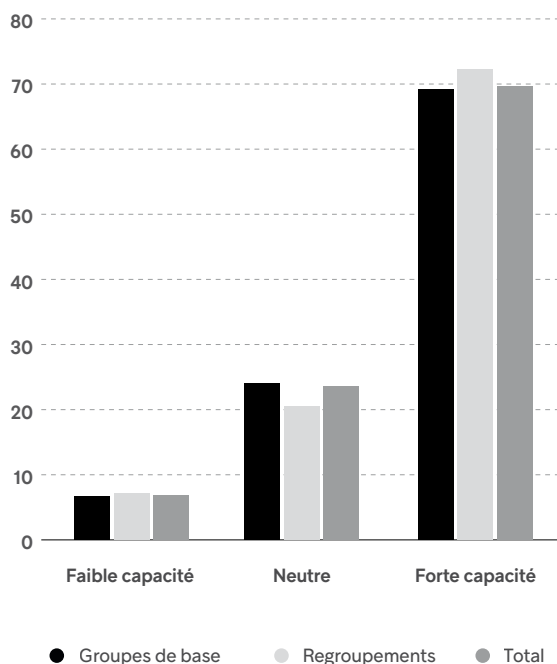
GRAPHIQUE 14

Qualité de la situation financière pour la fin 2020 et le début 2021



GRAPHIQUE 15

Capacité de l'organisme de continuer l'ensemble de ses activités dans les prochains mois (fin 2020 et début 2021)



Les résultats présentés au tableau 34 nous permettent de prendre la mesure des défis à venir pour les organismes communautaires québécois. On constate que, bien que le financement (22,9 %) et les ressources humaines (28,3 %) demeurent des enjeux préoccupants pour plusieurs groupes, ce ne sont plus les seules inquiétudes. La mobilisation et le recrutement de bénévoles et de participants sont parmi les principaux défis pour plus d'un quart des groupes, et 18,4 % se soucient particulièrement de l'adaptation des activités aux mesures sanitaires. En effet, le retour à la « normale » risque d'être très long et il faudra apprendre à vivre avec de nouvelles normes et façons de faire. Les groupes communautaires, ancrés dans leur communauté et acteurs de changements sociaux, devront s'adapter à ces nouvelles réalités s'ils veulent être en mesure de continuer de remplir leur mission. Bien entendu, cela ne pourra se faire sans un financement adéquat et récurrent, et des équipes de travail stables avec de bonnes conditions de travail.

TABLEAU 34

Principaux défis pour la fin 2020 et le début 2021

	Groupe de base/ organisme		Regroupement		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Financement	136	24,4 %	15	15,0 %	151	22,9 %
Ressources humaines	156	28,0 %	30	30,0 %	186	28,3 %
Mobilisation/Recrutement de bénévoles/de participants	138	24,7 %	33	33,0 %	171	26,0 %
Adaptation des activités aux mesures sanitaires	102	18,3 %	19	19,0 %	121	18,4 %
Santé mentale/Épuisement	82	14,7 %	15	15,0 %	97	14,7 %
Reprise des activités	94	16,8 %	9	9,0 %	103	15,7 %
Fracture numérique	26	4,7 %	4	4,0 %	30	4,6 %
Charge de travail/Hausse des besoins	42	7,5 %	14	14,0 %	56	8,5 %
Trouver de nouveaux locaux/espace de travail	11	2,0 %	0	0,0 %	11	1,7 %

* Certains répondants ont donné plus d'une réponse à cette question.

CONCLUSION

Notre étude a permis de tracer un portrait de l'effet de la pandémie et du premier confinement qui a suivi. Depuis, nous avons eu droit à un été relativement déconfiné, puis à deux vagues successives qui ont eu des répercussions différentes selon les régions du Québec. La campagne de vaccination, qui a inclus les travailleuses et travailleurs du communautaire dans sa phase 3, a aussi changé la donne. Malgré les changements dans les règles et la situation sanitaires, nous croyons que la situation observée lors de la première vague est un bon indicateur de la résilience des groupes communautaires, mais également de leurs limites. D'autres études devront être faites pour vérifier l'étendue des conséquences que nous laissera la COVID-19.

Le mouvement de l'action communautaire autonome est un modèle unique au Québec où les groupes communautaires jouissent à la fois d'un appui stable du gouvernement et d'une indépendance d'action grâce au financement à la mission. L'argent reçu permet ainsi d'avoir un budget de base pour les activités générales, mais, dans ce cas précis, a également permis aux organismes de s'ajuster dans un contexte mouvant et incertain. Il en ressort des groupes communautaires plus forts et résilients que dans le reste du Canada.

Cependant, comme nous l'avons vu tout au long de cette étude, il n'en demeure pas moins que le financement était déjà insuffisant pour que les groupes puissent réaliser l'ensemble de leur mission à la hauteur de leurs ambitions avant la pandémie. Il en résulte que, en temps normal, ils se doivent de faire des demandes de subventions supplémentaires pour des projets particuliers ou des activités d'autofinancement. Même dans les meilleures années, les moyens manquent. Les plus grands défis de la dernière année financière avant la pandémie étaient en effet à la fois le financement et les ressources humaines. Avec les mesures de confinement et les consignes sanitaires (incluant notamment la distanciation physique), les différents paliers de gouvernement, ainsi que les fondations publiques et privées, ont mis en place des programmes temporaires pour soutenir les différents secteurs de la société et de l'économie qui ont été affectés. Les groupes communautaires ont pu bénéficier de ce genre de soutien afin d'adapter leurs activités et de soutenir leurs employé·e·s.

Bien que temporaires, ces sources de revenus complémentaires ont permis à un bon nombre de groupes de stabiliser leurs finances. Par contre, une minorité non négligeable n'a pas eu cette chance et se retrouve dans une situation encore plus précaire qu'avant la pandémie.

Si on peut être relativement optimistes quant à la situation des groupes communautaires au Québec, l'avenir demeure incertain. La pandémie mondiale est loin d'être terminée et on ne sait toujours pas ce dont aura l'air la « nouvelle normalité ». Dans ces circonstances, il faudra s'assurer que le financement suive les besoins des groupes afin qu'ils puissent à la fois réaliser leurs activités, mais également offrir de meilleures conditions de travail pour attirer et retenir des travailleurs, mais surtout des travailleuses qui effectuent un travail essentiel. Le communautaire est une composante importante de notre filet social, répondant aux besoins des communautés auxquelles il est lié. La santé et la vitalité de ce secteur devraient donc être une priorité pour assurer à la fois des services de qualité et une défense des droits adéquate.

ENCADRÉ VERT

Le financement des groupes communautaires en environnement

Le financement à la mission est une composante essentielle du modèle québécois des groupes communautaires. Cela permet un financement stable et récurrent et dégage les organismes prestataires de devoir conformer leurs activités aux priorités ponctuelles et politiques des gouvernements. Plusieurs groupes environnementaux se reconnaissent et adhèrent au mouvement communautaire autonome qui comprend dans ses principes la transformation sociale et la démocratie citoyenne. Par contre, il semble que le financement public est loin d'être à la hauteur de leurs besoins.

Plusieurs ministères ont des visées environnementales. Les deux principaux sont probablement le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et celui des Forêts, de la Faune et des Parcs. Selon le dernier rapport annuel disponible sur le site du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) datant de 2018-2019^a, le financement distribué par ces ministères aux groupes communautaires était de 12,9 M\$. Alors que le financement à la mission compte pour 53 % du financement public de l'ensemble du secteur communautaire, il n'a

été que de 38 % pour l'environnement et principalement pour des regroupements tels que les Tables de concertation régionales et les Conseil régionaux de l'environnement (CRE).

Quant aux plus petits organismes, un programme a été mis en place spécifiquement pour les aider, le Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE). Il vise les groupes ayant un financement annuel de moins de 250 000 \$. Cependant, il s'agit d'un programme ponctuel. L'appel de candidature s'est étendu du 27 août au 30 septembre 2018 et seulement 9 organismes ont été retenus à l'échelle du Québec pour être financés pendant 5 ans^b. Le programme prendra fin en 2023.

Les groupes environnementaux ont un rôle majeur à jouer dans les prochaines années, tant pour mettre en place des initiatives qui visent à réduire notre empreinte environnementale, que dans l'éducation populaire pour aider à la conscientisation des enjeux, que dans la mobilisation citoyenne pour faire changer les politiques. Un financement de ces groupes rendrait ce travail plus facile.

a Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), *Soutien financier gouvernemental en action – État de la situation 2018-2019*, Québec, 2020, www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/SACAIS_Etat_de_situation_2018_2019.pdf.

b Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, *Programme de soutien à la mission des organismes environnementaux (PSMOE)*, Québec, www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/psmoe/index.htm#organismes-selection, consultée le 29 avril 2021.

Notes de fin de document

- 1 BERGERON-GAUDIN, Jean-Vincent, « L'organisation communautaire en travail social au Québec : origines, trajectoire et tensions », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 30, n° 2, automne 2019, p. 80-99. doi.org/10.7202/1066102ar.
- 2 BACQUÉ, M.-H., « Associations "communautaires" et gestion de la pauvreté », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, p. 5.
- 3 BOURQUE, D. et COMEAU, Y., *Organisation communautaire : fondements, approches et champs de pratique*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 9.
- 4 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS), *Statistiques sur l'action communautaire*, 2008, www.mtess.gouv.qc.ca/statistiques/action-communautaire, page consultée le 22 mars 2021.
- 5 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS), *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, 2001, p. 14, www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp.
- 6 FAVREAU, L., *Entreprises collectives : les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- 7 *Ibid.*, p. 3.
- 8 PANET-RAYMOND, J., « Nouvelles pratiques des organisations populaires... Du militantisme au bénévolat au service de l'État », *Service social*, 1985, p. 345.
- 9 BACQUÉ, M.-H., *op. cit.*
- 10 MESS, *op. cit.*
- 11 *Ibid.*
- 12 WHITE, Deena et ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE, *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve : évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (version abrégée)*, Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CDPS), Université de Montréal, 2008, p. 5, www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_WhiteD_rapport+2007_Evaluation-mise-en-oeuvre-retombees/70089da6-c8a7-4f56-8d9e-c152a8a3a2dd.
- 13 MTESS, *op. cit.*
- 14 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS), *Cadre de gestion ministériel du Programme de soutien aux organismes communautaires pour le mode de financement en soutien à la mission globale*, 2020, p. 3, publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-823-02W.pdf.
- 15 REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL (RIOCM), *Les conséquences du sous-financement des groupes communautaires montréalais*, 2014, riocm.org/wp-content/uploads/2014/11/rapport-riocm-sous-financement-nov2014.pdf.
- 16 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (RQ-ACA), *Les organismes d'action communautaire : des acteurs clés dans la relance post-pandémie*, Mémoire, p. 8, consultations.finances.gouv.qc.ca/Consultprebudg/2021-2022/memoires/Memoire_RQ-ACA.pdf.
- 17 MTESS, *op. cit.*
- 18 COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE. ÉCONOMIE SOCIALE ET ACTION COMMUNAUTAIRE (CSMO-ESAC), *Les effets de la pandémie de la COVID-19 et les défis de relance dans le secteur d'emploi de l'action communautaire et de l'économie sociale*, 2020, www.csmoesac.qc.ca/assets/medias/documents/6860_Rapport-sondage_Final.pdf.
- 19 IMAGINE CANADA, *Imagine Canada's Sector Monitor Charities & the COVID-19 Pandemic*, 2020, imaginecanada.ca/sites/default/files/COVID-19%20Sector%20Monitor%20Report%20ENGLISH_o.pdf.
- 20 ONTARIO NONPROFIT NETWORK, *Ontario Nonprofits and the Impact of COVID-19 : A flash survey report*, 2020, theonnc.ca/wp-content/uploads/2020/04/ONNs-COVID-19-Flash-Survey-Report-April-6-2020-1_compressed.pdf.
- 21 CSMO-ESAC, *op. cit.*
- 22 *Ibid.*
- 23 ONTARIO NONPROFIT NETWORK, *op. cit.*
- 24 CSMO-ESAC, *op. cit.*
- 25 IMAGINE CANADA, *op. cit.*
- 26 Ontario Nonprofit Network, *op. cit.*
- 27 MESSIER, François, « Québec détaille son système d'alertes régionales pour la COVID-19 », Radio-Canada, 8 septembre 2020, ici.radio-canada.ca/nouvelle/1732162/coronavirus-christian-dube-regions-alertes-couleurs.

-
- 28 COUTURIER, Eve-Lyne et Julia POSCA, *Inégales dans la tourmente – Impacts des crises sur les femmes*, IRIS, 8 mars 2021.
- 29 GOUVERNEMENT DU CANADA, « Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs », www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-temporaire.html, consultée le 29 avril 2021.
- 30 GOUVERNEMENT DU CANADA, « Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) », ceba-cuec.ca/fr/, consultée le 29 avril 2021.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier un ensemble de personnes sans qui l'étude n'aurait pu être. Les commentaires de l'équipe de chercheur-e-s de l'IRIS de même que les corrections de Martin Dufresne et de Monique Moisan ont rehaussé la qualité de cette étude, tant du point de vue de la forme que du fond. Nous leur transmettons tous nos remerciements. Toutes les erreurs se trouvant encore néanmoins dans ce texte relèvent de l'entière responsabilité des autrices.

MISE EN PAGE

Corsaire | Design | Communication | Web
870, avenue de Salaberry, Québec (QC)
G1R 2T9 418 525-7707 / info@corsairedesign.com

IMPRESSION

Katasoho imprimerie & design
5000, rue d'Iberville, bur. 202, Montréal (QC)
H2H 2S6 514.961.5238 / info@katasoho.com

DESIGN

Molotov – coop de travail
2065, rue Parthenais, bureau 415, Montréal, (QC)
H2K 3T1 514 908-9744 / info@molotov.ca

Le retour à la « normale » risque d'être très long et il faudra apprendre à vivre avec de nouvelles normes et façons de faire. [...] Bien entendu, cela ne pourra se faire sans un financement adéquat et récurrent, et des équipes de travail stables avec de bonnes conditions de travail.



**Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques**

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé
PDF

ISBN 978-2-925112-19-8
ISBN 978-2-925112-20-4